

# 09 RAPPORT ANNUEL

CHAMBRE DE COMMERCE  
DE LUXEMBOURG



[www.cc.lu](http://www.cc.lu)



# 09 RAPPORT ANNUEL

CHAMBRE DE COMMERCE  
DE LUXEMBOURG

## LE MOT DU PRÉSIDENT

Mesdames,

Messieurs,

Chers responsables des entreprises membres de la Chambre de Commerce,

2009 a marqué le renouvellement quinquennal des 25 membres élus de la Chambre de Commerce, lesquels m'ont porté à leur présidence pour un deuxième mandat. Je les en remercie chaleureusement et porterai toute mon énergie à présider à la destinée de notre institution totalement vouée au service des entreprises. La Chambre de Commerce est dotée d'une équipe fiable performante et enthousiaste et bénéficie d'une situation financière saine lui permettant de garder le cap et d'innover.

L'évènement saillant de l'année écoulée a été le lancement réussi de la «*Luxembourg School for Commerce*», la nouvelle entité de formation de la Chambre de Commerce. Grâce à une transformation de son organisation et à un élargissement de son offre de formation, elle a l'ambition de se positionner comme l'acteur de référence en matière de formation des entreprises et de leurs salariés. La «*Luxembourg School for Commerce*» abrite en son sein les activités de formation initiale, d'ailleurs soumises à des réformes législatives, la formation continue et, comme troisième pilier, la formation universitaire. Dans ce contexte je me réjouis du succès remporté par le Master en entrepreneuriat et innovation que la Chambre de Commerce et l'Université de Luxembourg ont su faire fleurir au sein de la Luxembourg Business Academy. L'initiative *vaccinanticrise.lu*, lancée dès 2009 pour aider les ressortissants de la Chambre de Commerce à comprendre l'impact de la crise sur leur entreprise puis de dégager des voies de croissance après l'établissement du diagnostic, s'est révélé le bon instrument au bon moment. Par ce projet, les chambres professionnelles, le gouvernement et le secteur privé ont fait preuve de leur capacité d'œuvrer ensemble et de proposer des solutions concrètes, lorsque la conjoncture économique particulièrement défavorable l'a exigé.

L'année 2009 aura été marquée par d'intenses perturbations économiques, de fortes chutes de la production et des investissements, le tout accompagné d'une hausse importante du chômage. La dégradation des finances publiques a été rapide, non seulement au Luxembourg mais dans toute l'Europe. Le commerce mondial s'est contracté comme jamais depuis la deuxième guerre mondiale et n'a épargné personne.

Le phénomène le plus remarquable est constitué par le fait que ce sont les pays émergents qui sont sortis de la crise les premiers, alors que l'Europe se trouve confrontée au spectre d'une phase de stagnation ou au mieux de croissance molle. Dans la foulée de la crise des subprimes et de ses conséquences sur le secteur financier, l'industrie européenne a dû faire face à l'effondrement de la demande dès l'automne 2008. Pour l'ensemble de la zone Euro, la production s'est s'inscrite en baisse de 16%. Le Luxembourg, avec un recul de 23%, a réalisé en 2009 la plus mauvaise performance de la zone.

La Chambre de Commerce a salué le soutien au secteur financier et les plans de relance du Gouvernement, car ils ont contribué à stimuler la consommation aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestres 2009 à un moment critique où toute l'économie mondiale menaçait de s'effondrer. Mais le soutien passager justifiable à la demande ne peut pas durer indéfiniment au risque de rendre les déficits publics insoutenables. Cette analyse vaut tant pour les pays de la zone Euro que pour le Luxembourg.

Malheureusement le gouvernement luxembourgeois n'a pas voulu mettre en œuvre des mesures de réduction de dépenses publiques dès le budget 2010 comme l'a suggéré la Chambre de Commerce dans son avis sur le budget de l'Etat émis en octobre 2009. Il eut en effet été plus raisonnable de commencer les efforts de discipline budgétaire plus tôt à l'image des nombreuses propositions concrètes faites par la Chambre de Commerce qui préconisait de réduire les déficits publics de 512,16 millions. Le retard pris aura comme conséquence, comme le prouve la situation au 2<sup>ème</sup> semestre de 2010, que les déficits seront plus difficiles à résoudre d'autant que les réformes structurelles font défaut dans le paquet ficelé par le gouvernement après l'échec de la Tripartite. Celle-ci n'a pas su, pour l'instant du moins, se mettre d'accord sur les mesures nécessaires pour améliorer la compétitivité du Luxembourg qui continue à se dégrader de manière inquiétante. Il importe maintenant de réformer le modèle luxembourgeois afin de rendre à notre pays sa capacité de s'adapter et de mettre en œuvre les mesures anti-crise qui s'imposent.

La dégradation de la compétitivité a été confirmée par l'enquête 2009 «The World Competitiveness Yearbook» du «International Institute for Management Development» (IMD), qui, réalisée en collaboration avec la Chambre de Commerce, a fait apparaître que le Luxembourg rétrogradait de la 5<sup>ème</sup> place à la 12<sup>ème</sup> place mondiale des économies les plus compétitives. Cette enquête a par la suite été confirmée par des analyses du FMI, de l'OCDE, de l'Observatoire de la compétitivité et de la BCL. Malgré un contexte économique mondial délicat, il n'y a donc plus de temps à perdre avant d'engager les réformes structurelles, qui seules pourront aider le pays à retrouver une partie de sa compétitivité, car – et je ne me lasserai pas de le répéter – c'est bien la compétitivité, qui constitue la condition *sine qua non* du maintien du niveau de vie et du modèle social luxembourgeois. La Chambre de Commerce a largement joué son rôle de pourvoyeur de solutions en publiant dans la série «Actualité et Tendances» le cahier «Entreprise Luxembourg 2.0», destiné à la coalition gouvernementale issue des élections du 7 juin 2009 et comportant toute une série de pistes, de réflexions et d'idées concrètes pour assurer au mieux l'intérêt économique général du Grand-Duché. Il est regrettable que ces recommandations n'aient trouvé que trop peu d'écho auprès des responsables politiques.

La réalité économique montrera que la voie du salut mènera inéluctablement par une politique de modération salariale et par la mise en place d'une stratégie de développement compétitif s'appuyant sur des niches de compétences, favorisant l'innovation et soutenant la recherche-

développement. À ce titre, le lancement du «Cluster for Logistics» début 2009, initié par sept membres fondateurs, dont la Chambre de Commerce, est un pas important dans la direction d'une diversification économique accrue de notre pays.

Dans les périodes difficiles, le soutien de la Chambre de Commerce aux entreprises établies au Luxembourg devient plus important encore et demande un engagement renforcé. Je me réjouis donc, que la Chambre de Commerce en 2009 a été, avec ses compagnons de route «Luxembourg for Business» et «Luxembourg for Finance», plus présente que jamais dans la promotion de l'économie luxembourgeoise et du commerce extérieur. La plateforme de mise en contact des entreprises b2fair a permis en outre de rendre la présence et la participation aux foires plus efficaces et lucratives.

Face aux défis énormes qui se dressent devant notre pays, nous sommes tous appelés à travailler ensemble. La Chambre de Commerce n'hésitera pas à redoubler d'efforts pour aider le pays, ses entreprises et ses citoyens à passer ce cap difficile que constituera sans aucun doute l'année 2010. Pour ce faire il est important qu'elle dispose d'un cadre législatif adapté ainsi qu'entend le garantir le projet de loi portant modernisation du statut de la Chambre de Commerce déposé à la Chambre des Députés en 2008 et qui n'a pas encore abouti au moment où j'écris ces lignes.

En conclusion, je désire remercier tous ceux qui en 2009 ont œuvré en faveur de la promotion de l'intérêt économique général de l'ensemble de ses membres qui est le socle commun de toutes les actions de la Chambre de Commerce. Parmi tous les acteurs je désire en particulier remercier l'Assemblée Plénière et ses commissions, le bureau et toute l'équipe autour du Directeur ainsi que chaque entrepreneur qui au cours de l'année a pris un peu de son temps précieux pour, grâce à son conseil et son témoignage, faire progresser la compétitivité de toute l'économie.



*Michel Wurth*

Michel Wurth  
Président

# L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE EN 2009<sup>1</sup>:

LA PLUS FORTE CRISE ÉCONOMIQUE QUE LE LUXEMBOURG AIT CONNUE DEPUIS 1945

L'environnement conjoncturel est conditionné depuis le second semestre 2008 par la crise économique mondiale la plus importante jamais connue depuis la Seconde Guerre mondiale. Cette crise a poussé les gouvernants à élaborer de nouvelles réponses à des questions relatives au fonctionnement économique, aux déficits manifestes de régulation à l'échelle globale et aux bonnes règles d'une gouvernance mondiale renouvelée qui permette un développement harmonieux et équilibré des économies tant au niveau global que régional et local.

L'année 2009 a été marquée par d'intenses perturbations économiques, de fortes chutes de la production et des investissements, avec à la clé une hausse élevée du taux de chômage, ainsi qu'une dégradation des finances publiques et un endettement accru des États.

## ÉCONOMIE INTERNATIONALE

### LA PIRE RÉCESSION MONDIALE DE L'HISTOIRE RÉCENTE

Après un premier semestre particulièrement difficile, le second semestre 2009 a vu la production mondiale et le commerce international rebondir, en raison notamment des mesures de relance massives conduites par les gouvernements nationaux et du caractère très expansionniste de la politique monétaire. Il s'est agi pour les pouvoirs publics à la fois de stimuler l'activité économique, mais également de soutenir le secteur financier afin de « rompre le cycle des interactions négatives entre le secteur financier et le secteur réel ». Si, dans les pays développés, il y a eu lieu d'observer un renversement du cycle des stocks et, en particulier, un regain de la consommation américaine, il faut également noter une dynamique appréciable de la demande intérieure finale dans les pays émergents et les pays en développement.

L'année 2009 a vu une contraction de l'activité mondiale jamais connue depuis les années 1970 et n'a épargné que très peu de pays. Si la production mondiale a relativement faiblement chuté (-0,8%), vu la tenue d'économies émergentes telles que la Chine (+8,7% d'augmentation du PIB) ou l'Inde (+5,6%), les reculs enregistrés en 2009 pour certaines économies avancées sont impressionnants (-2,5% pour les États-Unis, -3,9% pour la zone euro, -4,8% pour la seule Allemagne). Le commerce mondial a reculé pour sa part de près de 13% en 2009.

TABLEAU 1 : PERSPECTIVES DE L'ÉCONOMIE MONDIALE, APERÇU DES PROJECTIONS EN CE QUI CONCERNE LES ÉCONOMIES AVANCÉES

	En glissement annuel						
					Projections		Écart par rapport aux projections d'oct. 2009
	2008	2009	2010	2011	2010	2011	
Production mondiale	3,0	-0,8	3,9	4,3	0,8	0,1	
Économies avancées	0,5	-3,2	2,1	2,4	0,8	-0,1	
États-Unis	0,4	-2,5	2,7	2,4	1,2	-0,4	
Zone euro	0,6	-3,9	1,0	1,6	0,7	0,3	
Allemagne	1,2	-4,8	1,5	1,9	1,2	0,4	
France	0,3	-2,3	1,4	1,7	0,5	-0,1	
Italie	-1,0	-4,8	1,0	1,3	0,8	0,6	
Espagne	0,9	-3,6	-0,6	0,9	0,1	0,0	
Japon	-1,2	-5,3	1,7	2,2	0,0	-0,2	
Royaume-Uni	0,5	-4,8	1,3	2,7	0,4	0,2	
Canada	0,4	-2,6	2,6	3,6	0,5	0,0	
Autres pays avancés	1,7	-1,3	3,3	3,6	0,7	-0,1	
Nouvelles économies industrielles d'Asie	1,7	-1,2	4,8	4,7	1,2	0,0	

SOURCE: FMI (JANVIER 2010)

La plupart des pays asiatiques ont également été durement frappés par la crise mondiale par l'intermédiaire des canaux de l'exportation grippés par la chute de la demande internationale. Mais des politiques publiques similaires à celles conduites aux États-Unis et en Europe (plans de relance) ont permis de réduire les tensions sur les marchés financiers et de limiter le recul des demandes intérieures nationales. Certains pays ont même sorti leur épingle du jeu, connaissant une forte stimulation de leur demande intérieure (Chine, Inde). De même, les banques centrales ont alimenté en liquidités les circuits économiques (Japon) et diminué leurs taux directeurs (Corée, Inde, Thaïlande par exemple), ce qui fait que la reprise s'est faite sentir dès le premier semestre 2009. Au Japon, le retournement a été plus graduel, avec une croissance de la production de nouveau positive en mars 2009. Les autres pays émergents et en voie de développement d'Asie ont, quant à eux, également montré des signes de stabilisation. Au total, la Chine et l'Inde affichent des taux de croissance très élevés en 2009, respectivement de 8,7% et 5,6%, contrairement au Japon qui enregistre en 2009 une récession à hauteur de -5,3%.

<sup>1</sup> SOURCE: Département Économique de la Chambre de Commerce, FMI, Commission européenne, BCL, STATEC.



La reprise qui se dessine en 2010 s'opère à des rythmes différents selon les zones économiques considérées, et même, parfois, selon les pays. Elle pourrait ainsi être assez faible en ce qui concerne les pays développés, avec une production inférieure à ses niveaux d'avant crise jusqu'à la fin 2011, un chômage et un niveau de dette élevés et des systèmes financiers nationaux ainsi que des bilans des ménages encore structurellement fragiles. Les prévisions de croissance pour les pays émergents sont en revanche plus optimistes, avec des niveaux de l'ordre de 6%, conséquence du renforcement des structures économiques opérés par les gouvernements en 2009 et le regain d'attrait des capitaux pour ces pays. Selon le FMI, « les résultats en matière de croissance devraient varier considérablement d'un pays à l'autre et d'une région à l'autre, en fonction de leurs conditions de départ, des chocs extérieurs qu'ils ont subis et des mesures qu'ils ont prises ».

## ÉCONOMIE EUROPÉENNE

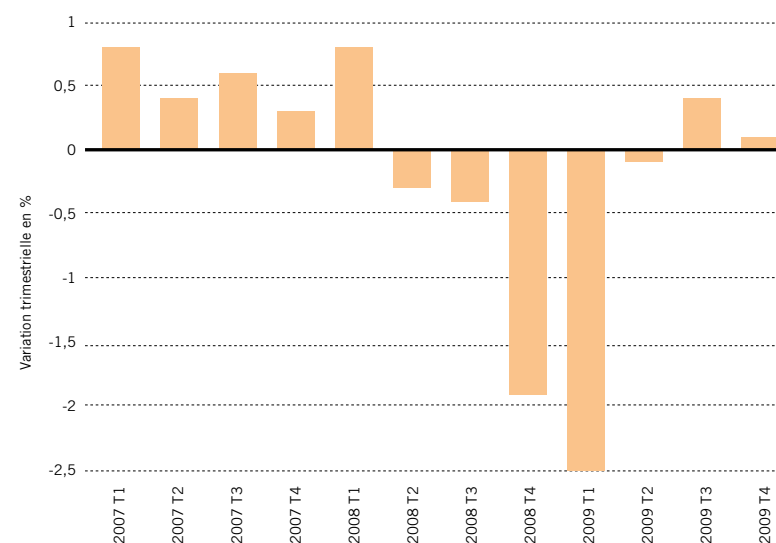
### UN ESPACE ÉCONOMIQUE PARTICULIÈREMENT TOUCHÉ PAR LES TURBULENCES

Concernant les économies européennes, il est un fait que la situation se trouve plus favorable qu'au sortir du premier semestre de l'année passée. Dès le dernier trimestre 2009, les prévisions s'orientaient vers un retournement favorable de la situation économique au cours du second semestre 2009.

La plupart des observateurs économiques n'ont eu de cesse de procéder à des révisions à la hausse de leurs prévisions de croissance pour 2010, sur base en particulier d'une amélioration, quoique limitée, de la conjoncture au fil du second semestre 2009. Il reste que la Commission européenne prévoit une croissance économique de l'ordre de -4% pour l'ensemble de l'année. La Banque Centrale de Luxembourg (BCL) évalue quant à elle une fourchette de croissance pour la zone euro comprise entre -4,4% et -3,8% en 2009, c'est-à-dire un intervalle plus optimiste que celui annoncé à la fin du 1<sup>er</sup> semestre (-5,1% et -4,1%).

Eurostat évalue la hausse du PIB en 2009 à seulement +0,1% (données désaisonnalisées), soit un rythme inférieur à celui enregistré au trimestre précédent (+0,4%). Les principales économies nationales ont vu leur production stagner ou reculer (Allemagne: 0%, Espagne: -0,1%, Italie: -0,2%), exception faite de la France (+0,6%). Ces différences pourraient découler des effets induits des mesures de relance maintenues ou limitées selon les pays (exemple de l'arrêt de la prime à la casse allemande).

GRAPHIQUE 1: ÉVOLUTION DU PIB DANS LA ZONE EURO



SOURCE: EUROSTAT (FÉVRIER 2010)

Etant donné la forte contribution au PIB européen de l'économie allemande (poids de l'ordre de 30%), il est certain qu'une performance médiocre de la production outre-Rhin affecte les résultats d'ensemble dans la zone euro. Du côté de la demande intérieure, il y a lieu de souligner que le moteur de la consommation reste grippé. La hausse du chômage et la progression très limitée des salaires liées au contexte de crise pèsent sur les dépenses des ménages qui adoptent une logique d'épargne, moins propice à la consommation. Les plans de relance ont à cet égard permis de stimuler la consommation aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestres 2009, mais, leurs effets s'atténuent progressivement, ils mettent en lumière l'atonie de la consommation privée et l'enjeu de garantir son maintien le cas échéant. Pourtant, si les effets de relance s'atténuent dans certains pays, il semble que, pour beaucoup d'entre eux, les exportations demeurent orientées assez favorablement, en raison d'abord de la reprise de la demande mondiale et de taux de change plus favorable de ce point de vue.

Sur l'ensemble de l'année 2009, la variation du PIB de la zone euro est estimée à -4% (-4,1%) pour l'UE27<sup>2</sup>. Au total, les observateurs s'attendent dans les prochains mois à une croissance molle au sein de la zone euro, avec, selon le STATEC, « un profil trimestriel probablement heurté – c'est-à-dire une croissance plus volatile que dans les phases classiques du cycle – en fonction des calendriers de mesures temporaires de soutien à la demande intérieure ».

<sup>2</sup> Ces taux de croissance annuels sont dérivés des estimations rapides du quatrième trimestre publiées aujourd'hui ainsi que des estimations publiées précédemment pour les trois premiers trimestres. Ils incluent une correction pour le nombre des jours ouvrables.

L'inflation annuelle de la zone euro, mesurée par l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), après avoir atteint un sommet au cours de l'été 2008 (+4%), s'est relâchée jusqu'à passer pour la 1<sup>ère</sup> fois depuis l'existence de la compilation de la série de l'IPCH en zone négative au cours de l'été 2009 (-0,1%), et ce en raison du recul des prix de l'énergie et d'une diminution globale de l'inflation des autres biens et services. En outre, les taux annuels des prix alimentaires ont également reculé suite au fait que se soit atténué le choc sur les prix des matières premières alimentaires (blé, lait). La variation des prix des produits alimentaires non transformés était quant à elle également passée dans les valeurs négatives au cours de l'été (-1,1%).

D'après EUROSTAT, le marché de l'emploi de la zone euro s'est contracté en 2009 (-700.000 unités au 2<sup>e</sup> trimestre 2009). Cette baisse de l'emploi concerne la plupart des secteurs économiques. Le taux de chômage frôle les 10% de la population active. Malgré tout, la hausse du chômage est demeurée relativement limitée comparé à ce qui était attendu au début de la crise, même si la Commission européenne s'attend à une contraction de l'emploi totale pour 2009 à hauteur de 2,25% dans l'UE et la zone euro et à une perte sur les deux années à venir d'environ 7,5 millions emplois. La gestion de la problématique afférente (relative notamment aux défis de cohésion sociale) est vraisemblablement l'un des enjeux les plus cruciaux en termes de politique économique pour l'ensemble des économies nationales.

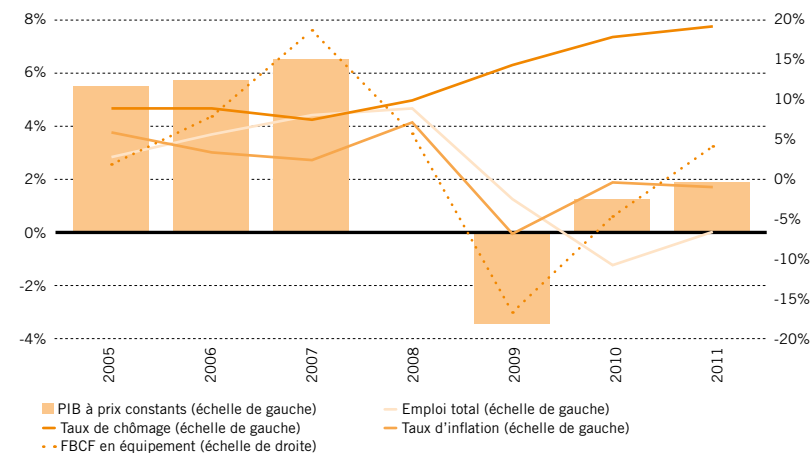
La Commission européenne prévoit que les déficits publics se monteront en 2010 à près de 7% du PIB dans la zone euro en raison des dépenses importantes engagées par les gouvernements et des moindres recettes liées au ralentissement économique et la réduction desdits déficits tardera probablement un peu, du moins ne s'opèrera pas avant une amélioration conjoncturelle sensible et avérée. En attendant, l'accumulation de la dette inhérente à ces déficits devrait générer des problématiques accrues de soutenabilité des finances publiques et de cohésion européenne de ce point de vue (cf. exemple de la Grèce).

## ÉCONOMIE LUXEMBOURGEOISE

### UNE ANNÉE DE CROISSANCE FORTEMENT NÉGATIVE

Le contexte économique a été rude en 2009 pour le Luxembourg dont la place financière, mais aussi tout l'appareil de production national, ont été malmenés par une crise sans précédent qui faisait suite aux turbulences financières entamées à l'été 2007 du fait des « subprimes » américains. Les conséquences de ces turbulences ont été pleinement perçues et mesurées avec la vague de faillites des établissements bancaires au niveau international qui, au Luxembourg, a conduit le Gouvernement à sauver *in extremis* certaines des principales banques de la place financière nationale (cf. intervention en vue du sauvetage des banques Fortis et Dexia).

**GRAPHIQUE 2 : ÉVOLUTION DE L'EMPLOI TOTAL, DU PIB À PRIX CONSTANTS, DU TAUX D'INFLATION, DE LA FBCF EN ÉQUIPEMENT ET DU TAUX DE CHÔMAGE AU LUXEMBOURG (PÉRIODE 2005-2011)**



SOURCES : CALCULS CHAMBRE DE COMMERCE

Le « Plan de conjoncture du Gouvernement », présenté en Conseil de Gouvernement le 6 mars 2009 traduit au niveau national le « Plan européen pour la relance économique » présenté par la Commission européenne en novembre 2008. Ce plan européen trace un cadre temporaire qui élargit les possibilités des États membres de lutter contre les effets du resserrement du crédit sur l'économie.



Le plan de relance, inspiré des exigences communautaires et des travaux conduits dans le cadre de la Tripartite et de la Commission « Crise économique et financière » animée à la Chambre des Députés, se décline en mesures fiscales, réglementaires et structurelles, complémentaires des mesures inscrites dans la loi budgétaire de la fin de l'année 2008. Il y a lieu de souligner les sept axes<sup>3</sup> contenus dans le « Plan de conjoncture du Gouvernement », à savoir :

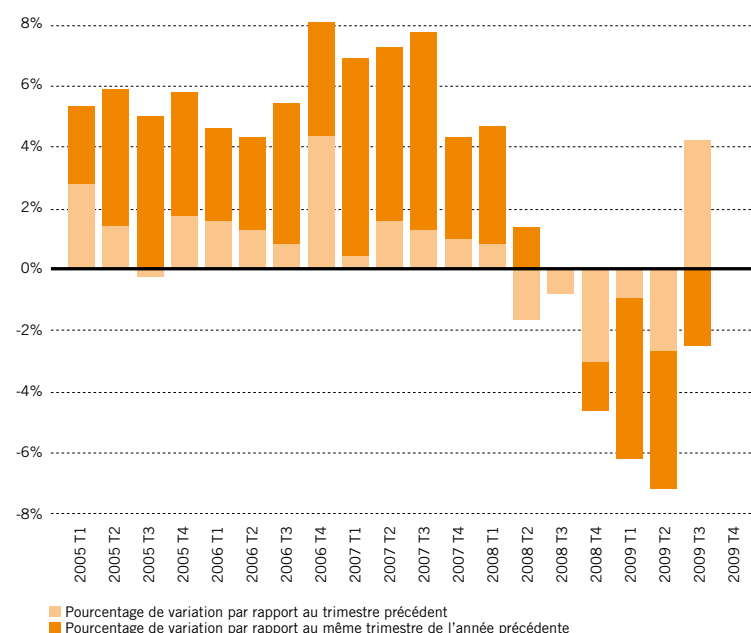
- le soutien au pouvoir d'achat par des mesures ciblées,
- le soutien de l'activité des entreprises par le biais de mesures fiscales et autres,
- la création d'un environnement administratif favorable à l'activité économique,
- le soutien de l'activité des entreprises par le biais de l'investissement public,
- le soutien direct des entreprises en difficulté,
- l'accompagnement des effets de la crise en matière d'emploi,
- la préparation de l'après-crise.

La Chambre de Commerce avait salué le budget 2009 et le Plan de conjoncture du Gouvernement, lesquels étaient parfaitement justifiés l'année passée tant les risques récessifs sur l'économie mondiale et l'économie européenne en particulier pesaient lourd. L'enjeu était alors de maintenir au mieux le pouvoir d'achat des ménages et le niveau de demande publique à l'échelle du Grand-Duché en substituant la demande privée par la demande publique.

Après une année 2008 sanctionnée pour le Luxembourg par une croissance quasiment nulle, les estimations pour l'ensemble de l'année 2009 tournent autour de -3,9%. La détérioration de l'indicateur de croissance est la conséquence directe de la dégradation simultanée de toutes les composantes de la demande, exception faite de la dépense publique qui a augmenté de 3,4% du point de vue consommation des administrations et de 10% pour ce qui concerne l'investissement.

S'agissant des différents moteurs de la croissance, il est à noter que, en tenant compte des effets du plan de relance, la demande de consommation des ménages n'a baissé que de manière limitée (-0,7%) en raison de la détérioration du marché de l'emploi. L'investissement privé a quant à lui fortement chuté (-11%). Une baisse assez similaire concerne également les exportations de biens et services (-7,9%).

GRAPHIQUE 3 : ÉVOLUTION DU PIB EN VOLUME



SOURCE: STATEC (JANVIER 2010)

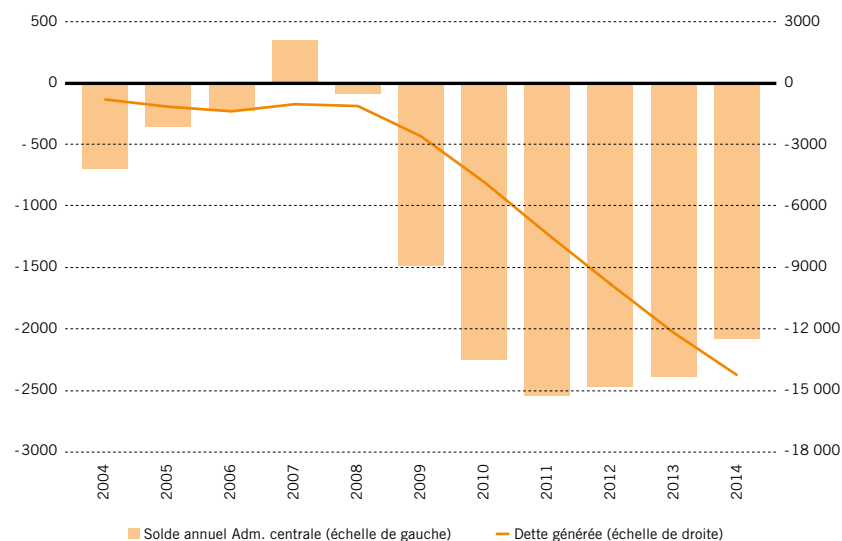
Concernant l'inflation, l'indice IPCN est évalué à 0,4% sur l'ensemble de l'année 2009, ce qui indique donc un ralentissement en la matière, en raison d'un effet de base marqué en lien avec le recul des prix pétroliers et de la contraction de l'activité. Il est également à noter une diminution de l'inflation sous-jacente (càd. hormis les prix pétroliers et ceux déterminés sur les marchés internationaux), d'un rythme de 2,4% au début de l'année à 1,8% à la fin 2009).

2008 avait vu le marché du travail Luxembourg assez bien résister aux prémisses de la crise, en raison surtout d'une vigueur de l'emploi intérieur (croissance de 4,7%) qui, en 2009, s'est fortement atténuée (augmentation de 1,2%). Le taux de chômage n'a cessé de progresser tout au long de l'année 2009, conséquence directe de la crise et du ralentissement des créations d'emplois, voire des destructions d'emplois subies par le pays depuis la fin de l'année 2008. La tendance de l'emploi ne devrait pas s'améliorer avant la seconde moitié de l'actuelle législature.

3 Cf. Plan de conjoncture du Gouvernement (Ministère d'Etat, mars 2009).

Du point de vue des finances publiques, les conséquences de la crise se font dangereusement sentir, de même que la non maîtrise de dépenses et le manque de vision en termes de réformes structurelles à bâtir font courir des risques très importants au Luxembourg. Il faut en effet s'attendre à ce que, sur base du budget voté en décembre 2009, les dépenses de l'Administration centrale continuent de progresser (+9,2% entre 2008 et 2009 ; + 5,9% entre 2009 et 2010), alors que les recettes poursuivront une tendance inverse (-4,0% entre 2008 et 2009, -0,8% entre 2009 et 2010), la conséquence étant le creusement du déficit budgétaire de l'Administration centrale. Il est à prévoir que ce déficit passera de 89,9 millions EUR en 2008 à 1,49 milliards EUR en 2009 pour atteindre 2,26 milliards EUR en 2010, ce qui correspond à un besoin de financement de l'ordre 6,2% par rapport au PIB. Au niveau de l'Administration publique, le déficit passera de 2,3% à 4,4% du PIB entre 2009 et 2010, alors que la dette publique atteindra quelque 19,8% du PIB fin 2010 (15,9% fin 2009).

**GRAPHIQUE 4: DÉFICIT SOUS-JACENT À L'EFFET CISEAUX ENTRE LES DÉPENSES ET LES RECETTES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE**



SOURCE: PROJETS DE LOI BUDGÉTAIRES 2010, 2009 ET 2008. COMPTABILITÉ NATIONALE, NOTE D'EXPERTS

La Chambre de Commerce souligne qu'elle partage l'ambition du Gouvernement formulée à travers la 11<sup>e</sup> actualisation du Programme de Stabilité de renouer avec un budget équilibré en 2014, mais force est de constater que l'effort de consolidation proposé par les pouvoirs publics ne constitue qu'un début et qu'il faut, de surcroît, mettre en œuvre un deuxième programme ambitieux de réduction du déficit au niveau de l'Administration centrale, d'une part, tout comme il convient d'assurer la viabilité à long terme de nos finances publiques, laquelle soutenabilité ne sera pas atteinte même en cas d'implémentation intégrale du programme.

Le secteur bancaire et financier, pilier essentiel de l'appareil productif national, a évidemment été directement touché par la crise économique mondiale et les fortes turbulences financières des deux dernières années, même s'il a assez bien résisté au regard d'autres pays. L'année 2009 se caractérise du point de vue de la finance luxembourgeoise par deux éléments qui sont une baisse du volume des activités des banques, avec notamment des répercussions en termes de destructions d'emplois, et une stabilisation de la valeur nette d'inventaire des organismes de placement collectif (OPC).

Concernant les autres secteurs, il faut souligner que la première victime nationale de la crise économique est l'industrie manufacturière. En 2008, la production industrielle a déjà sensiblement reculé et toutes les branches sectorielles étaient concernées (biens d'équipement, biens de consommation, biens intermédiaires, sidérurgie). L'année 2009 a confirmé ce déclin, avec un recul général de plus de 20%. Un signe fort de la reprise dans l'industrie est le redressement de la production d'acier caractérisé par une expansion certes limitée, mais tout de même supérieure à la tendance européenne, notamment au second semestre 2009. En ce qui concerne le commerce et d'autres secteurs, il y a lieu de signaler que les chiffres du commerce de détail pour 2009 sont en retrait, malgré les mesures de soutien au pouvoir d'achat. La prudence des consommateurs a fait reculer le commerce de gros sur l'ensemble de l'année. Le secteur des transports, après une bonne année 2008, a connu un rythme de progression négatif en 2009. Le transport aérien est à cet égard particulièrement touché (-23% au terme des deux premiers trimestres 2009). Le chiffre d'affaires dans le secteur de l'automobile est lui aussi en déclin, avec des immatriculations qui ont reculé depuis le 4<sup>e</sup> trimestre 2008 (-11,3% sur les 7 premiers mois de 2009 par rapport à la même période en 2008).

La balance courante des neuf premiers mois de 2009 se solde par un excédent de 2 milliards d'euros, contre 1,8 milliard à la même période l'année précédente. Cette évolution est la résultante de fortes variations en sens contraire des soldes partiels.

En ce qui concerne les opérations sur biens, les exportations régressent de 23% et les importations de 27% par rapport aux neuf premiers mois de 2008. Durant cette période les chutes les plus marquées ont été notées pour les articles manufacturés en métaux communs (baisse de 45% pour les exportations et de 41% du côté des importations), ainsi que pour les importations de combustibles minéraux, lubrifiants (43%).

La balance commerciale du Luxembourg présentant un déficit structurel important, la baisse des flux bruts, de surcroît encore plus importante en termes relatifs du côté des importations, entraîne une amélioration du solde commercial. Alors que le déficit dégagé par les transactions sur biens durant les neuf premiers mois de 2008 s'élevait à 3,1 milliards, ce dernier se solde à -1,9 milliard en 2009. Pour l'ensemble de l'année 2009, estimation est faite d'un solde négatif de la balance afférente qui s'est certes atténué en un an, passant d'environ -5,4 milliards EUR en 2008 à -4,1 milliards en 2009. Cependant, il y a lieu de noter que ce solde résulte en réalité d'une contraction importante à la fois des exportations (de 11,9 milliards EUR en valeur à 9,1 milliards EUR) et des importations (de 17,3 milliards EUR à 13,3 milliards EUR).

La nette diminution du solde excédentaire des échanges de services (régression de quelque 3,1 milliards sur les neuf premiers mois) trouve son origine dans un fléchissement des exportations (14%) et des importations (10%). La chute des exportations concerne tant les services financiers (18%) que les services autres que financiers (7%) pour lesquels les domaines les plus touchés sont le transport de marchandises, le négoce international et les services de publicité.

# DÉPARTEMENT AVIS ET AFFAIRES JURIDIQUES

## DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DES ACTEURS ÉCONOMIQUES



Pour l'ensemble des lois et règlements grand-ducaux et ministériels ayant trait aux professions ressortissant de la Chambre de Commerce, l'avis de cette dernière doit être demandé. Elle donne également son avis sur le budget de l'Etat à soumettre aux délibérations et vote de la Chambre des Députés et présente ses observations à la Chambre des Députés sur l'emploi des crédits du budget de l'Etat alloués pour les exercices écoulés dans l'intérêt du commerce, de l'industrie, des finances et des services et elle donne son avis sur les nouvelles allocations à proposer pour l'exercice suivant. La Chambre de Commerce peut se saisir elle-même pour formuler tout avis au Gouvernement sur des sujets relatifs à son objet ou ses missions ainsi qu'à l'intérêt économique général. La Chambre de Commerce a le droit de faire des propositions au Gouvernement, que ce dernier doit examiner et soumettre à la Chambre des Députés, lorsque leur objet rentre dans la compétence de celle-ci.

Dans ses avis, la Chambre de Commerce défend les intérêts des entreprises et de l'économie luxembourgeoise et soumet par ce biais aux autorités publiques ses points de vue et ses propositions concernant directement ou indirectement l'économie et la société luxembourgeoise en général et les différents secteurs ou les entreprises en particulier. Les avis sont rédigés par les différents départements de la Chambre de Commerce et coordonnés par le département Avis et Affaires Juridiques.

**En 2009, la Chambre de Commerce a émis 139 avis sur des projets de loi ou de règlement grand-ducal.**



Parmi les avis rendus en 2009 sur les projets de lois ou de règlements les plus importants, il y a lieu de citer les avis sur :

- Projet de loi portant réorganisation de la Chambre de Commerce (3405, avis du 27 janvier 2009)
- Projet de loi portant modernisation de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (3208, avis du 12 février 2009)
- Projet de loi modifiant la loi du 30 juin 2004 portant création d'un cadre général des régimes d'aides en faveur du secteur des classes moyennes (3441, avis du 19 février 2009)
- Projet de loi portant modification de l'article 8 et de l'article 20 de loi modifiée du 30 juin 2003 sur les marchés publics (3474, avis du 20 mars 2009)
- Projet de loi ayant notamment pour objet
  1. la promotion de la recherche, du développement et de l'innovation
  2. les missions de l'Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche
  3. la création d'un établissement pour l'accueil et l'encadrement de nouvelles entreprises innovantes
  4. la création d'un Fonds spécial pour la promotion de la recherche, du développement et de l'innovationEt modifiant la loi modifiée du 27 juillet 1993 ayant pour objet
  1. le développement et la diversification économiques
  2. l'amélioration de la structure générale et de l'équilibre régional de l'économie (3469, avis du 25 mars 2009)
- Projet de loi relative à l'introduction des normes comptables internationales pour les entreprises et portant transposition - de la directive 2001/65/CE, - de la directive 2003/51/CE, - des articles 5 et 9 du règlement (CE) no 1606/2002 du Parlement Européen et du Conseil du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales; et de la directive 2006/46/CE (3460, avis du 8 avril 2009)
- Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 23 janvier 2003 portant exécution de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre du commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises (3495, avis du 9 avril 2009)
- Amendements gouvernementaux au projet de loi portant modification de l'article 8 et de l'article 20 de loi modifiée du 30 juin 2003 sur les marchés publics (3149 bis, avis du 29 avril 2009)

- Projet de règlement grand-ducal déterminant la teneur et la présentation d'un plan comptable normalisé (3503, avis du 12 mai 2009)
- Projet de règlement grand-ducal ayant pour objet l'organisation de l'Inspection du Travail et des Mines (3491, avis du 22 mai 2009)
- Projet de loi portant transposition de la directive 2008/8/CE du Conseil du 12 février 2008 modifiant la directive 2006/112/CE en ce qui concerne le lieu des prestations de services (paquet TVA) (3479, avis du 29 juillet 2009)
- Projet de loi - portant transposition
  - de la directive 2008/8/CE du Conseil du 12 février 2008 modifiant la directive 2006/112/CE en ce qui concerne le lieu des prestations de services;
  - de la directive 2008/9/CE du Conseil du 12 février 2008 définissant les modalités de remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée, prévu par la directive 2006/112/CE, en faveur des assujettis qui ne sont pas établis dans l'Etat membre de remboursement, mais dans un autre Etat membre;
  - de la directive 2008/117/CE du Conseil du 16 décembre 2008 modifiant la directive 2006/112/CE en vue de lutter contre la fraude fiscale liée aux opérations intracommunautaires; - modifiant la loi modifiée du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée. Projet de règlement grand-ducal ayant trait au contenu, aux modalités de dépôt et à la forme de l'état récapitulatif en matière de taxe sur la valeur ajoutée. Projet de règlement grand-ducal relatif à la déclaration de commencement, de changement ou de cessation de l'activité économique en matière de taxe sur la valeur ajoutée et à l'attribution d'un numéro d'identification TVA. Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 23 décembre 1992 ayant trait à la déclaration et paiement de la taxe sur la valeur ajoutée. Projet de règlement grand-ducal déterminant les conditions d'application relatives à la demande de remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée à introduire par les assujettis établis dans un autre Etat membre. Projet de règlement grand-ducal déterminant les conditions d'application relatives à la demande de remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée à introduire par les assujettis établis en dehors de la Communauté (3479, avis du 29 juillet 2009)

- | Projet de règlement grand-ducal portant modification du règlement grand-ducal du 14 décembre 1994 pris en exécution de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et précisant les modalités d'agrément et d'exercice des entreprises d'assurances directes (3539, avis du 16 septembre 2009)
- | Projet de loi concernant certaines mesures visant à atténuer les effets de la crise économique sur l'emploi des jeunes (3547, avis du 1 octobre 2009)
- | Avant-Projet de loi-cadre relative aux services dans le marché intérieur (3490, avis du 21 octobre 2009)
- | Projet de règlement grand-ducal portant fixation nouvelle du montant annuel de référence pour l'année 2009 (3557, avis du 26 octobre 2009)
- | Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'état 2009 (3556, avis du 11 novembre 2009)
- | Projet de règlement grand-ducal portant organisation de la validation des acquis de l'expérience pour la délivrance des brevets, diplômes et certificats comme prévue dans la loi portant réforme de la formation professionnelle (3483, avis du 20 novembre 2009)
- | Projet de règlement grand-ducal déterminant les conditions de qualification professionnelle des réviseurs d'entreprises en exécution de la loi relative à la profession de l'audit (3555, avis du 23 décembre 2009)



› Octobre et novembre 2009 :  
La Chambre de Commerce a fait salle comble lors des deux conférences organisées sur le « paquet TVA » et les changements majeurs apportés en matière de TVA



## LE CENTRE D'ARBITRAGE

### LE CENTRE D'ARBITRAGE A TRAITÉ 2 ARBITRAGES EN 2009.

#### Autres interventions

Le département Avis et Affaires Juridiques a contribué par sa participation à diverses conférences.

Le 27 avril 2009, la 2<sup>ème</sup> édition de la Journée luxembourgeoise de la propriété intellectuelle (IP Day 2009) s'est tenue à la Chambre de Commerce. Elle était organisée par le Ministère de l'Économie et du Commerce extérieur, en collaboration avec Luxinnovation, le Centre de Veille Technologique auprès du Centre de Recherche Public Henri Tudor et l'Office Benelux de la Propriété Intellectuelle. A l'instar de l'année précédente, cette conférence a réuni les acteurs luxembourgeois actifs dans le domaine de la propriété intellectuelle (brevets, marques, dessins ou modèles, droits d'auteur, droits voisins) qui sont intervenus sur le thème de la valeur économique des droits de propriété intellectuelle.

Les 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2009, la conférence annuelle sur le droit européen de la consommation, organisée par l'Académie de droit européen (ERA) à Trèves a donné lieu à des débats autour du futur du droit européen de la consommation, envisagé notamment au travers des questions soulevées par la Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative aux droits des consommateurs COM (2008) 614, de la révision de la directive « Voyage à forfait », des récents développements jurisprudentiels en droit de la consommation et du Livre blanc de la Commission européenne relatif à un nouveau modèle permettant d'indemniser les consommateurs et les entreprises victimes de violations des règles de concurrence.

Parallèlement à cette conférence annuelle, s'est tenue au Centre Culturel de rencontre - Abbaye de Neumünster à Luxembourg, le 15 octobre 2009, la 3<sup>e</sup> conférence sur des aspects du droit européen de la consommation, organisée par le Centre Européen des Consommateurs du Luxembourg.

Au cours des mois d'octobre et de novembre 2009, des conférences organisées à l'initiative de la Chambre de Commerce, ont permis de réunir les quatre cabinets de consultants (Deloitte Luxembourg, Ernst & Young Luxembourg, KPMG Luxembourg et PricewaterhouseCoopers Luxembourg) sur le thème du « Paquet TVA ». Les intervenants ont exposé les changements majeurs apportés en matière de TVA à l'aube de l'année 2010 par le « Paquet TVA », à savoir un ensemble de textes communautaires apportant certains changements substantiels, notamment en matière de localisation des prestations de services intra-communautaires et d'obligations déclaratives (reporting).

Au cours du mois de décembre 2009, la Chambre de Commerce en partenariat avec l'Université de Luxembourg, a organisé le colloque sur « La fusion transfrontalière en droit luxembourgeois et comparé ». A cette occasion, d'éminents spécialistes ont apporté des éclairages théoriques et pratiques, tant en droit national qu'en droit comparé sur le sujet, suite à l'entrée en vigueur de la loi du 10 juin 2009 relative aux fusions transfrontalières de sociétés de capitaux, à la simplification des modalités de constitution des sociétés anonymes et de maintien et de modification de leur capital.

Le Département Avis et Affaires Juridiques a également été à l'origine de multiples contributions écrites publiées dans Merkur et qui concernent directement ou indirectement les PME. A titre d'exemples, on peut relever les publications suivantes :

- | 07/2009 : Registre de Commerce et des Sociétés, ce qui change pour les entreprises : simplification et dématérialisation de la procédure de dépôt auprès du RCS
- | 08/2009 : Sensibilisation à la législation anti-blanchiment : guide pratique de la législation en matière de lutte contre le blanchiment suite à l'introduction des lois du 17 juillet 2008
- | 09/2009 : Paquet TVA – Attention aux changements au 1<sup>er</sup> janvier 2010, 2011, 2013 et 2015 (en collaboration avec le département CDE)

Tous les avis émis en 2009 peuvent être consultés sur le site Internet de la Chambre de Commerce ([www.cc.lu/Avis](http://www.cc.lu/Avis)).

Par ailleurs, les représentants du département Avis et Affaires Juridiques ont participé à de nombreuses réunions de groupe d'experts, soit dans le cadre des avis à rendre par la Chambre de Commerce, soit dans le cadre de consultations et coordinations internes ou externes.



# DÉPARTEMENT CRÉATION ET DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

ACCOMPAGNER ET FACILITER LA CRÉATION DE RICHESSE

Le département Création et Développement des Entreprises a pour mission de défendre les intérêts des ressortissants de la Chambre de Commerce, en particulier de ceux relevant du commerce de gros et de détail, de l'hôtellerie-restauration, du transport et d'autres activités de services, de dispenser des conseils et une assistance aux entreprises et aux créateurs d'entreprises, de promouvoir l'esprit d'entreprise et d'œuvrer vers la simplification administrative.

Les moyens mis en œuvre sont variés: interventions auprès des pouvoirs publics, conseil et assistance personnalisés, campagnes de sensibilisation et d'information (conférences, manifestations, publications, interventions auprès des médias), soutien actif aux projets de création d'entreprises, concertation aux niveaux national, régional et international avec d'autres organisations poursuivant des objectifs similaires, etc.

Le Département Création et Développement des Entreprises conseille et assiste les entreprises individuellement en matière juridique et économique. Il offre notamment les services suivants :

- | conseil et assistance en matière de droit d'établissement, d'aides et de financements publics ainsi que de fiscalité directe et indirecte ;
- | conseil et assistance en matière de transmission d'entreprises (bourse d'entreprises) ;
- | mise à disposition de nombreuses sources d'information ;
- | octroi de cautionnement (Mutualité de cautionnement et d'aide aux commerçants) ;
- | conseil sur le recouvrement de créances (Mutualité d'assistance aux commerçants).



- › 19 mai 2010: La Chambre de Commerce, en collaboration avec la Chambre des Métiers, a présenté l'initiative VaccinAntiCrise, en présence de Fernand Boden, ministre des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement. Etaient également présents des représentants des banques actives dans le financement des PME, les gérants de la Mutualité de Cautionnement et d'Aide aux Commerçants (MCAC) ainsi que différents membres d'un pool de professionnels du conseil constitué à cet effet par l'initiative VaccinAntiCrise

## **L'ESPACE ENTREPRISES: UN GUICHET UNIQUE POUR FACILITER LES DÉMARCHES**

La mission de conseil et d'assistance personnalisés envers les créateurs ou repreneurs d'entreprises des secteurs couverts par la Chambre de Commerce est assurée par l'Espace Entreprises.

L'Espace Entreprises s'adresse en particulier aux créateurs d'entreprises souhaitant concrétiser leur projet de création, de la constitution du dossier au suivi de la procédure de demande d'autorisation, et aux entreprises déjà établies dans le cadre de diverses démarches administratives.

Le bouquet de services offert à titre gratuit embrasse entre autres :

- le conseil et l'assistance en matière de droit d'établissement, d'aides et de financements publics ;
- le conseil et l'assistance en matière de transmission d'entreprises (bourse d'entreprises) ;
- le conseil en matière de droit du travail individuel, droit des assurances sociales, droit de la concurrence, droit des sociétés et du commerce ainsi que de fiscalité directe et indirecte ;

L'Espace Entreprises est aussi un partenaire de premier ordre pour tout ce qui relève de l'exportation, de la traçabilité et de la sécurisation des échanges commerciaux.

L'Espace Entreprises met également à disposition des personnes intéressées des brochures, journaux et dépliants. Des fiches d'information à l'adresse des PME et des créateurs d'entreprises sont constamment mises à jour.

En 2009, l'Espace Entreprises s'est vu renouveler son certificat ISO 9001 pour ses activités de service et de conseils aux entreprises. Cette certification témoigne du souci de l'amélioration constante des services offerts par la Chambre de Commerce à ses ressortissants dans une vision d'optimisation de la satisfaction et d'amélioration continue.

En chiffres absolus, le total des consultations au courant de l'année 2009 se répartit comme suit : En 2009, les agents de l'Espace Entreprises ont répondu à 16.588 appels téléphoniques (9.320 en 2008) et envoyé 4.395 courriels (1.784 en 2008).

Les prestations de conseils aux candidats-créateurs / repreneurs ont abouti à 571 (516 en 2008) demandes en autorisation d'établissement, ce qui constitue une hausse de 10,66% par rapport à 2008, dossiers qui furent supportés et accompagnés par les agents de l'Espace Entreprises tout au long de la procédure administrative.

Les dossiers ont été introduits par 66,61% (68%) d'hommes et 33,39% (32%) de femmes. 55% prévoyaient de démarrer une activité commerciale de détaillant ou de prestataire de services commerciaux, contre 19% une activité relevant du secteur Horeca, 9% une activité de comptable, d'expert-comptable, de conseil économique ou une activité relevant d'une profession libérale d'une autre spécialité, 3% une profession de l'immobilier, 2% l'activité de transporteur de marchandises ou de personnes, 3% la gestion d'un organisme de formation, 4% une activité limitée aux foires et marchés, 1% la profession de jardinier-paysagiste et finalement 4% une activité diverse.

Sur ces promoteurs, 27% (33% en 2008) étaient des ressortissants luxembourgeois, 24% (26%) des français, 11% (8%) des belges, 12% (10%) des allemands et 26% (23%) des postulants d'une autre nationalité.

En 2009, l'Espace Entreprises a délivré 1.564 (1.074 en 2008) certificats numériques. Le service a émis 12.997 (13.997) certificats d'origine, a procédé à 11.277 (10.512) légalisations et s'est occupé de 105 (125) dossiers en matière d'exportation temporaire (A.T.A.).

## **LA BOURSE D'ENTREPRISES**

La Bourse d'Entreprises de la Chambre de Commerce a pour objectif de rapprocher l'offre et la demande dans le domaine de la transmission d'entreprises des secteurs économiques relevant de la Chambre de Commerce.

La Chambre de Commerce publie régulièrement les offres et les demandes enregistrées à la Bourse d'Entreprises sous forme d'annonces dans la rubrique «Bourse d'Entreprises» de "Merkur" et sur son site Internet dédié [www.bourse-entreprises.org](http://www.bourse-entreprises.org).

En 2009, les contacts de la bourse ont abouti à des inscriptions totales de 20 entreprises à céder et de 239 nouvelles inscriptions du côté des repreneurs potentiels.

Par ailleurs, afin de rendre plus performante et attractive la Bourse d'Entreprises, des démarches ont été engagées dans le but de rapprocher la Bourse d'Entreprises aux bourses régionales existant dans la Grande Région.

## LA MUTUALITÉ DE CAUTIONNEMENT ET D'AIDE AUX COMMERÇANTS (MCAC)

L'objectif général de la MCAC est la promotion de l'esprit d'entreprise, voire l'assistance pratique et financière à la création et au développement des entreprises.

Son but est de faciliter l'accès au financement bancaire des PME affiliées à la Chambre de Commerce en se portant garant auprès des établissements de crédit agréés au Luxembourg pour les prêts d'investissement lorsque les garanties disponibles s'avèrent insuffisantes. L'obtention d'un crédit professionnel est devenue un des soucis majeurs des PME luxembourgeoises. Dans un monde bancaire qui devra de plus en plus tenir compte du risque spécifique véhiculé par le client individuel, les conditions bancaires seront fonction de la qualité des garanties offertes. Un cautionnement de la MCAC fournit ainsi à l'entrepreneur un outil important pour négocier les conditions de son financement.

En 2009, 64 demandes de cautionnement ont été introduites à la MCAC par différentes sociétés commerciales. Le comité d'évaluation a approuvé 28 dossiers pour un montant total de 1.616.395 euros. 14 dossiers (dont 7 créations nouvelles) ont été finalement cautionnés au cours de l'exercice sous revue contre 17 dossiers (dont 7 créations nouvelles) pour l'année 2008.

## L'INITIATIVE « VACCINANTICRISE »

Le 19 mai 2009, la Chambre de Commerce avec le soutien du gouvernement et le support de la Chambre des Métiers, ainsi que les banques à guichets de la place, les mutualités de cautionnement et les professionnels du conseil aux entreprises, ont lancé une initiative de soutien aux entreprises luxembourgeoises touchées par la crise: le VaccinAntiCrise. Le VaccinAntiCrise propose aux entreprises affectées par la crise le soutien et l'accompagnement par des experts agréés par l'initiative VaccinAntiCrise: les accompagnateurs! La coordination de l'initiative est assurée par les services de l'Espace Entreprises de la Chambre de Commerce.

Les avantages de l'initiative consistent en :

- | une accessibilité à des prestations d'experts, avec une garantie de délais rapides;
- | un accès à des experts confirmés sur base d'une tarification avantageuse;
- | un accès à des solutions de financement de ces prestations d'accompagnement moyennant des avances en compte courant ou de prêts;
- | une possibilité de cautionnement dans le cadre des solutions de financement;
- | une possibilité de subventionnement de ces prestations par les pouvoirs publics.



› En 2009, les prestations de l'Espace Entreprises en matière de conseil aux candidats créateurs / repreneurs ont abouti à 571 demandes en autorisation d'établissement, ce qui constitue une hausse de 10.66 % par rapport à 2008

ESPACE ENTREPRISES



› Le site [www.vaccinanticrise.lu](http://www.vaccinanticrise.lu) propose aux entreprises affectées par la crise économique un soutien et un accompagnement par des experts agréés

Sur les premiers 6 mois de son existence (2<sup>ème</sup> semestre 2009), l'initiative a mobilisé en premier lieu des TPE (très petites entreprises) n'employant aucun ou que peu de salariés et/ou n'étant pas éligibles pour une aide étatique.

Sur la période en question, 4.360 visites avec consultations de 24.881 pages, soit en moyenne une consultation de plus ou moins 6 pages par visiteur, ont pu être enregistrées sur le site Internet dédié [www.vaccinanticroise.lu](http://www.vaccinanticroise.lu). Le secrétariat a enregistré autour de 180 prises de contact au cours de cette période. Sur le nombre de prises de contacts, 45 des requérants ont été analysés en détails et invités à introduire leur dossier.

En raison de l'importance des effectifs et du potentiel économique de certaines entreprises non-éligibles de principe, le secrétariat a néanmoins retenu 5 dossiers qu'il a soumis au comité d'évaluation de la MCAC pour décision sur un cautionnement intégral.

### **LE CADASTRE DU COMMERCE**

Des travaux relatifs à la mise à jour du Cadastre du Commerce, fichier unique reprenant les données qualitatives, quantitatives et géographiques de chaque établissement commercial au Luxembourg, ont été poursuivis en 2009.

Ainsi, un nombre total de 2.265 commerces a été relevé fin 2009 (uniquement les ressortissants de la Chambre de Commerce ont été pris en compte) dont 395 avec plus de 400m<sup>2</sup> de surface de vente.

Le service Cadastre du Commerce est aussi en charge de l'analyse des études de marchés des dossiers de grandes surfaces commerciales soumis à la Commission de commerce de détail de la Chambre de Commerce. Cette commission a remis un avis sur 12 dossiers au cours de l'année 2009.

### **JOURNÉES CRÉATION ET TRANSMISSION D'ENTREPRISES 2009**

Les « Journées Création et Développement des Entreprises 2009 » organisées du 21 novembre au 3 décembre sous le pilotage de la Chambre de Commerce en collaboration avec la Chambre des Métiers ont affiché un bilan très satisfaisant avec en tout plus de 800 visiteurs.

Lors de la séance inaugurale le 21 novembre 2009, une centaine de créateurs, entrepreneurs ou repreneurs ont pu rencontrer en un même lieu tous les acteurs clé en matière d'aide à la création et au financement des entreprises tels que les ministères regroupés sur le stand « De Guichet », la Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers, la Mutualité d'Aide et de Cautionnement aux Commerçants, la Mutualité d'Aide aux Artisans, Luxinnovation, 1,2,3,GO ainsi que des représentants du secteur bancaire et du secteur des assurances.

Afin de donner une nouvelle dynamique à l'organisation des Journées, quelques nouveautés sont venues enrichir l'édition 2009: l'intervention d'un conférencier en créativité et en innovation pour le lancement de l'événement, l'organisation de 80 rendez-vous préprogrammés pour créateurs, repreneurs et entrepreneurs lors de la « Nocturne des Guichets Uniques » ainsi que la conception d'un nouveau site internet dédié [www.journees.lu](http://www.journees.lu).

Parallèlement, de nombreux ateliers, répartis sur 9 jours, ont été organisés à différents endroits, dont :

- « Oser entreprendre au féminin » par la FFCEL ;
- « La transmission d'entreprises » par le Guichet unique PME du Nord ;
- « B2Fair », une plateforme de rencontre pour futurs partenaires commerciaux par le réseau des EEN ;
- le séminaire traditionnel sur la création d'entreprise organisé par la FUSE (Fondation des universitaires en sciences économiques).

En dernier lieu, un workshop sur les aides et financements en matière de RDI a été proposé par Luxinnovation aux créateurs innovants. Parmi ces workshops, il est à souligner un intérêt tout particulier pour les thèmes de la transmission, de l'entrepreneuriat au féminin ou encore du financement !

### **1,2,3,GO: LE PARCOURS INTERRÉGIONAL DE PLAN D'AFFAIRES**

Le réseau de coaches 1,2,3,GO s'est donné comme mission de promouvoir l'esprit d'entreprise et l'innovation en Grande Région par le biais de son parcours de plans d'affaires. Il a été créé en avril 2000 par la Chambre de Commerce, Luxinnovation et la FEDIL, et est porté par l'asbl Business Initiative. Depuis 2003, l'équipe technique 1,2,3,GO est intégrée au sein du département CDE de la Chambre de Commerce et fait partie intégrante de ses activités.

L'objectif principal du réseau 1,2,3,GO, organisé en éditions, consiste à aider les porteurs de projet à transformer leurs idées innovantes en un plan d'affaires convaincant par le biais de coaching gratuit offert aux porteurs de projets de création ou de diversification de PME.

Une des forces du réseau est son caractère interrégional, permettant ainsi aux futurs créateurs de générer rapidement des contacts transfrontaliers et d'élargir leur business au-delà de leur région d'origine.

Dès l'acceptation de leur projet, les candidats sont mis en relation par un partenaire de la Grande Région - au Luxembourg, Luxinnovation joue le rôle de relais 1,2,3,GO - avec un ou plusieurs coaches du réseau - entrepreneurs, cadres ou dirigeants, issus de tous secteurs d'activité (finance, droit, comptabilité, biotechnologie...) - pendant une période de 9 mois (édition), afin de finaliser leur plan d'affaires et participer à l'évaluation par trois jurés indépendants en fin de parcours (mi-juin). Cette évaluation est basée sur une méthodologie développée par le cabinet de conseil McKinsey et permet de récompenser les meilleurs plans d'affaires par des prix pouvant aller jusqu'à 12.000 euros.

Ainsi, cinq projets luxembourgeois ont été primés à l'édition 2008/2009 lors de la soirée de clôture organisée à la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Sarre en septembre 2009. Le nombre total de projets déposés pour cette 9<sup>ème</sup> édition avait été de 181 et de 82 projets innovants acceptés, dont 18 provenant du Luxembourg.



Depuis sa création, Business Initiative a contribué à la réalisation de près de 441 plans d'affaires dans la Grande-Région et à la création de plus de 230 start-ups. Ce sont plus de 1000 emplois qui ont ainsi été durablement créés.

### ARTICLES, COMMENTAIRES ET PRISES DE POSITION

Le Département Création et Développement des Entreprises a été à l'origine de plusieurs contributions écrites publiées dans Merkur et qui concernent directement ou indirectement les PME.

### DOSSIERS:

7/2009: Plan d'affaires – Avancez plus facilement avec 1,2,3,GO

9/2009: Paquet TVA – Attention aux changements au 1<sup>er</sup> janvier 2010, 2011, 2013 et 2015 (en collaboration avec le département AAJ-Affaires et Avis Juridiques)

### ARTICLES:

10/2009: Journées créations et développement des entreprises 2009 – Coup de projecteur sur l'esprit d'entreprise

10/2009: Workshops pour coaches 1,2,3,GO

09/2009: Plus de 500 professionnels aux deux conférences sur la réforme de la TVA organisées par la Chambre de Commerce

09/2009: 1,2,3,GO: 10 ans d'initiatives!

08/2009: Soirée de clôture du parcours de plan d'affaires 1,2,3,GO - Les secteurs de l'IT et des énergies vertes sur le podium!

07/2009: Prospectez intelligemment et rapidement hors Europe: Utilisez un carnet ATA pour vos exportations temporaires!

07/2009: Découvrez l'innovation en Grande Région avec 1,2,3,GO

06/2009: Présentation officielle du VaccinAntinCrise

06/2009: Troisième salon des bonnes pratiques – Un cadre unique d'échanges et de discussions dédié aux entreprises

06/2009: Nouvelle procédure européenne de règlement de petits litiges

05/2009: Parcours de plans d'affaires: dernière ligne droite en vue

04/2009: Une formation au plan d'affaires fortement plébiscitée

Dans le cadre de ses interventions dans la procédure législative, le département Création et Développement des Entreprises a émis 7 avis en 2009, dont celui sur le «paquet TVA» en collaboration avec le département Avis et Affaires Juridiques.

Le Département Création et Développement des Entreprises a transmis au Ministère des Classes Moyennes 59 avis concernant des demandes d'ouverture dominicale.

Par ailleurs, les représentants du département CDE ont participé à de nombreuses réunions de groupe d'experts, soit dans le cadre de la préparation des avis à rendre par la Chambre de Commerce, soit dans le cadre de consultations et coordinations internes ou externes.



› Septembre 2009: Cinq projets luxembourgeois ont été primés à l'édition 2008/2009 lors de la soirée de clôture organisée à la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Sarre

21 novembre – 3 décembre 2010:

Les «Journées Création et Développement des entreprises 2009» ont favorisé les contacts avec tous les acteurs-clés du secteur de la création d'entreprises. De nombreux ateliers, répartis sur 9 journées, ont suivi la séance d'ouverture et ont été organisés sur différents lieux



› Une salle enthousiaste de futurs entrepreneurs et d'acteurs clés de la création d'entreprises étaient présents lors de la séance inaugurale des «Journées Création et Développement des entreprises 2009»



› Françoise Hetto-Gaasch, Ministre des Classes Moyennes et du Tourisme (au centre) et Mark Raison, conférencier international en créativité et innovation (à gauche de la Ministre) entourés de Jean-Paul Hahn (LSC, Chambre de Commerce), Rachel Gaessler, Martine Kirsch, Claudine Schlessler et Gérard Eischen (Espace Entreprises, Chambre de Commerce)

# DÉPARTEMENT ÉCONOMIQUE

## ŒUVRER EN VUE D'UNE ÉCONOMIE COMPÉTITIVE ET ATTRACTIVE

Le Département Économique de la Chambre de Commerce a pour mission principale d'observer, d'analyser et de commenter l'environnement socio-économique dans lequel évoluent les entreprises luxembourgeoises ainsi que de promouvoir un développement compétitif et durable de l'économie luxembourgeoise.

### **Cette mission s'articule à travers les quatre domaines d'activités suivants :**

1. L'articulation des intérêts des entreprises et de l'économie luxembourgeoise qui reflète la mission primaire dévolue à la Chambre de Commerce, à savoir promouvoir l'intérêt économique général.
2. La promotion d'un cadre propice au développement durable et compétitif de l'économie luxembourgeoise. Dans ce contexte, le département suit l'évolution du cadre structurel dans lequel évoluent les entreprises, analyse la conjoncture économique et propose des mesures visant à renforcer la compétitivité de l'économie luxembourgeoise.
3. La promotion du Luxembourg comme centre international d'affaires, comme site d'implantation de premier choix devant diverses audiences. Par ses efforts, le département contribue à soutenir la diversification de l'économie luxembourgeoise, à promouvoir le site luxembourgeois à l'étranger et à en renforcer l'attractivité.
4. Le conseil, l'information et la documentation des entreprises et du grand public. Le Département Économique fournit des renseignements dans les domaines socio-économiques et statistiques.

Le suivi et la veille en matière de compétitivité et d'attractivité de l'économie luxembourgeoise a mobilisé l'ensemble du Département Économique tout au long de l'année 2009.

### **ENQUÊTES ET ANALYSES : APPRÉCIER L'ENVIRONNEMENT CONJONCTUREL ET DISCUTER LE CADRE STRUCTUREL DE NOTRE ÉCONOMIE**

#### **ENQUÊTE EUROCHAMBRES (WWW.EUROCHAMBRES.BE)**

L'association des Chambres de Commerce et d'Industrie européennes Eurochambres a procédé en 2009 à la 17<sup>e</sup> édition de l'enquête annuelle sur la conjoncture européenne. Au Grand-Duché, cette enquête est dirigée et réalisée par la Chambre de Commerce (Département Économique) en collaboration avec TNS-ILRES, qui a effectué la collecte des données par téléphone auprès de quelque 1.000 entreprises au cours des 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> semaines d'octobre 2009.

L'objectif de l'enquête est de connaître l'évolution des principaux indicateurs de la vie économique des entreprises en 2009 par rapport à 2008. Par ailleurs, les enquêteurs demandent aux dirigeants d'entreprise de s'exprimer quant aux perspectives économiques pour l'année 2010. Au Grand-Duché, cette enquête est actuellement la seule à prendre en compte les prévisions de tous les secteurs d'activité de l'économie (hormis l'agriculture, la santé et l'administration publique). La qualité de l'enquête Eurochambres est tout à fait satisfaisante puisque les résultats qui en découlent sont statistiquement significatifs et représentatifs. Les résultats de l'enquête Eurochambres 2010 illustrent un pessimisme relatif des entreprises luxembourgeoises quant à l'évolution à venir de l'environnement économique. Les indicateurs relatifs aux résultats attendus pour l'année 2009, année de crise par excellence, sont particulièrement défavorables. Pour 2010, les entrepreneurs n'excluent pas qu'un retournement de la tendance baissière qui semble s'atténuer depuis le second semestre 2009 puisse advenir dès l'année prochaine et, partant, signifier une légère reprise économique.

Les résultats de l'enquête Eurochambres ne sont pas homogènes au niveau européen. Il faut en effet distinguer parmi les États membres de l'Union européenne (UE) entre les pays qui ont subi la crise en 2009 et qui, suite aux mesures de relance et aussi aux réformes structurelles engagées, voient leurs entrepreneurs exprimer de la confiance eu égard à une possible reprise en 2010, et des pays comme le Luxembourg qui, dépendant largement de la demande internationale de biens et services, manifestent beaucoup moins d'optimisme au sujet d'un timide redémarrage économique.

Les résultats de l'enquête 2010 ont été publiés dans le Merkur 10/2009 et ont été présentés en conférence de presse.



### THE WORLD COMPETITIVENESS YEARBOOK, INTERNATIONAL INSTITUTE FOR MANAGEMENT DEVELOPMENT (IMD)

Depuis 1997, le Département Économique de la Chambre de Commerce établit, en collaboration avec l'International Institute for Management Development (IMD) de Lausanne, le chapitre dédié à l'économie luxembourgeoise dans le rapport mondial sur la compétitivité, lequel s'intitule «The World Competitiveness Yearbook». Ce chapitre rend compte de statistiques internationales comparatives concernant notamment la compétitivité des pays et les appréciations des chefs d'entreprise sur les facteurs de compétitivité des différents pays participants.

Le rapport ainsi publié classe les 57 pays et régions participant selon leur capacité de créer et de maintenir un environnement qui soutient voire renforce la compétitivité des entreprises.

Au terme de l'enquête menée en 2009, il apparaît que le Luxembourg rétrograde de la 5<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> place mondiale des économies les plus compétitives. Ce recul marqué fait revenir le Grand-Duché à un endroit du classement qu'il n'avait plus connu depuis les années 2004-2006. De ce résultat doivent découler des conclusions quant aux actions à entreprendre pour corriger le cas échéant une situation délicate compte tenu du contexte économique européen et mondial.

### RAPPORT MONDIAL SUR LA COMPÉTITIVITÉ 2009-2010 - WORLD ECONOMIC FORUM

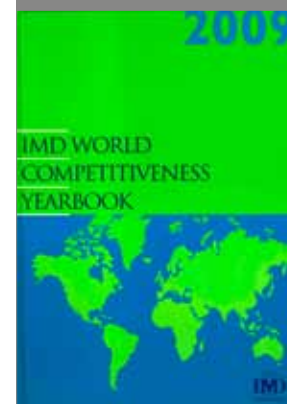
Le Rapport Mondial sur la Compétitivité (GCR – Global Competitiveness Report) constitue un instrument de référence particulièrement reconnu pour comparer la compétitivité et la croissance économiques des pays de la communauté internationale. Le Forum Économique Mondial (WEF - World Economic Forum), qui a conçu ce rapport annuel, l'a publié pour la première fois en 1979.

L'objectif de l'enquête auprès des chefs d'entreprise des pays participants est de fournir des informations clés permettant d'évaluer la compétitivité de chaque pays dans l'économie mondiale. Le questionnaire afférent circule dans plus de 130 pays, ce qui fait que les réponses sont de nature à permettre d'établir des comparaisons particulièrement élaborées à l'échelon mondial. Les résultats s'avèrent indispensables à la fois pour les pays et pour leurs entreprises.

Selon le rapport annuel établi pour l'année 2009-2010 par le World Economic Forum, le Luxembourg se classe au 21<sup>ème</sup> place mondiale des économies les plus compétitives, ce qui équivaut à une progression de quatre rang par rapport à l'édition précédente.



› 1 décembre 2009 : Lors de la conférence de presse annuelle sur l'enquête Eurochambres, la Chambre de Commerce a présenté des résultats qui n'étaient pas homogènes au niveau européen. Des pays comme le Luxembourg, qui dépendent de la demande internationale de biens et services, manifestent beaucoup moins d'optimisme au sujet d'un timide redémarrage économique



› The World Competitiveness Yearbook, International Institute for Management Development 2009 (IMD)



› Rapport Mondial sur la Compétitivité 2009-2010 - World Economic Forum

#### **ENQUÊTE CONJONCTURELLE DANS LE SECTEUR DU COMMERCE ET DES SERVICES (CHAMBRE DE COMMERCE - STATEC)**

Fort de l'expérience positive de l'enquête annuelle d'Eurochambres, le Département Économique a mis en place, en collaboration avec le STATEC, une enquête conjoncturelle conduite de manière trimestrielle dans le secteur du commerce et des services.

Jusqu'à 2005, les décideurs économiques et politiques nationaux ne disposaient que d'un nombre restreint d'indicateurs sur le secteur tertiaire, lequel secteur s'est le plus développé au Grand-Duché ces dernières années. Dans l'optique de mieux apprécier l'évolution conjoncturelle des activités de ce secteur, la Chambre de Commerce et le STATEC ont pris conjointement l'initiative de lancer une enquête conjoncturelle dans le secteur du commerce et des services. Celle-ci s'ajoute aux enquêtes existantes dans l'industrie et la construction, ce qui permettra à terme une analyse complète de la situation économique actuelle et des perspectives à court et moyen terme. Cette enquête conjoncturelle trimestrielle permet également de disposer, dans les meilleurs délais, d'indicateurs pertinents sur l'évolution d'un secteur qui représente une part importante de l'activité économique et de l'emploi au Luxembourg.

Le Département Économique de la Chambre de Commerce a, en collaboration avec l'équipe du STATEC, procédé à une action d'information auprès des participants à l'enquête de conjoncture afin de mobiliser ces derniers, les sensibiliser à l'intérêt de la démarche sous-jacente à l'enquête précitée et, ainsi, a pu obtenir un regain de participation de la part des entreprises sollicitées. Les taux de réponse des enquêtes du 4<sup>e</sup> trimestre 2009 et du 1<sup>er</sup> trimestre 2010 ont été supérieurs aux enquêtes précédentes, ce qui rend les résultats plus pertinents et renforce la valeur qu'apporte l'enquête de conjoncture.

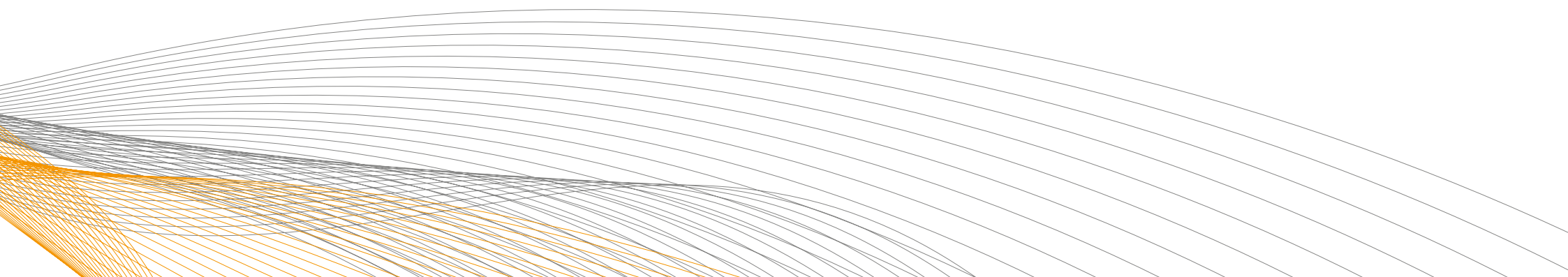
#### **ARTICLES, CONTRIBUTIONS DE FOND, COMMENTAIRES ET PRISES DE POSITION**

Le Département Économique s'efforce d'articuler les intérêts des opérateurs économiques nationaux et élabore à cette fin tout au long de l'année des textes sur des sujets spécifiques en vue de lancer la réflexion, de contribuer au débat public ou de sensibiliser les citoyens au sujet de thèmes qui concernent directement ou indirectement l'environnement socio-économique du pays.

De manière générale, les documents élaborés par le Département Économique visent à présenter les différentes facettes et les structures de l'économie et de la société luxembourgeoise et permettent de les faire connaître au public national et étranger. Surtout, ils sont de nature à intéresser des investisseurs potentiels au site luxembourgeois. Pourtant, en 2009, le défi a également consisté à traiter de la question de la crise. Il s'est notamment agi de contribuer aux débats liés aux réformes à mettre en œuvre pour sortir renforcé de la crise économique touchant le Luxembourg de plein fouet, de même que, en ces temps de redémarrage économique, il importe pour la Chambre de Commerce, et le Département Économique en particulier, de participer à la réflexion sur un nouveau modèle de développement fondé sur la croissance durable et soucieuse de la soutenabilité des finances publiques et du modèle social luxembourgeois.

La rédaction d'avis sur des projets de loi et des projets de règlements grand-ducaux constitue une activité importante de la Chambre de Commerce. En 2009, le Département Économique a émis près de 40 avis sur des projets de lois ou de règlements grand-ducaux portant notamment sur des sujets socio-économiques et environnementaux, et concernant en particulier l'ensemble du Plan de conjoncture du Gouvernement.

L'avis le plus important rédigé par le Département Économique est celui relatif au projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat. L'avis du 11 novembre 2009 relatif à ce projet de loi pour l'exercice 2010 a été intitulé «Un attentisme dangereux face à une situation alarmante» et a porté sur le premier projet de budget de la nouvelle législature 2009-2014. Dans le contexte de l'année 2009, année de crise par excellence, le projet en question se caractérise par la poursuite de la politique anti-cyclique entamée par le budget de l'Etat relatif à l'exercice 2009.



Or on aurait pu s'attendre, de la part du Gouvernement sorti des élections législatives de juin 2009, à un budget plus responsable en ce qui concerne la maîtrise de la progression des dépenses courantes et de la consommation. Par ailleurs le projet de budget 2010 n'a pas initialement répondu aux interrogations fondamentales posées par la situation de crise du Grand-Duché (carnet de route relatif à la sortie de crise, avenir du modèle de croissance), alors même que le budget 2010 apparaissait comme un outil optimal qui arrivait à une période idéale pour mettre en application une vision stratégique claire en termes de réformes structurelles nécessaires à mettre en œuvre tout au long de la législature. Le projet de budget 2010 ne fournissait pas non plus d'indication quant au scénario de retour à l'équilibre budgétaire (scénario de sortie des déficits publics, de réduction de la dette publique et de la dette implicite en matière de protection sociale, reconstitution des réserves budgétaires...). Le Département Économique a tout de même retenu comme points positifs du projet de budget 2010 les mesures du plan de relance décidées en mars 2009 et le niveau élevé de dépenses d'investissements affichées, pour peu que lesdites dépenses soient procédées intégralement et selon le calendrier annoncé et que, dans le même temps, soit mise en œuvre une réduction des dépenses courantes, à l'instar de ce qui est observé dans nombre de pays européens.

Le Département Économique a rédigé au cours de l'année 2009 plusieurs avis de grande importance: citons parmi ces derniers ceux relatifs au plan de relance du printemps dernier (régimes temporaires d'aides et de garanties en vue du redressement économique, autoroute de l'information, aides à l'innovation...), mais également les avis portant sur les questions d'environnement et de développement durable (énergies renouvelables, performances énergétiques des bâtiments fonctionnels...), sur la réserve de compensation du régime général d'assurance pension, sur les opérations d'initiés et les manipulations de marché ou encore sur la pondération de l'indice des prix à la consommation et sur la certification des conducteurs de train. Il est à noter que depuis la refonte de la partie « Economie » du site internet de la Chambre de Commerce, tous les avis rédigés par le département qui ont une importance au regard des grandes problématiques structurelles du pays sont désormais disponibles sur le site précité.

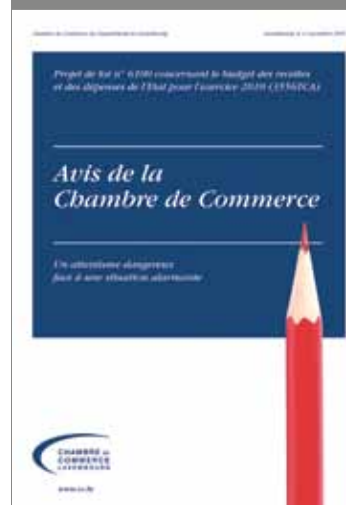
Il faut de surcroît souligner les nombreuses contributions du Département Économique de la Chambre

de Commerce à la publication de la revue Merkur, notamment sous la forme de dossiers thématiques (avis budgétaire, enquête Eurochambres...) et d'éditoriaux. Ces publications sont un moyen de sensibiliser les acteurs professionnels et institutionnels ainsi que le grand public à l'actualité économique luxembourgeoise, et ce sur des thématiques aussi diverses que les études de compétitivité nationale, les enquêtes conjoncturelles, l'inflation, le commerce électronique ou transfrontalier, la gestion de la crise, la refonte du modèle de développement économique, sans oublier les questions monétaires, les sujets relatifs à l'emploi et à la création d'activité ou encore les problématiques liées aux finances publiques.

2009 a également vu le Département Économique s'efforcer de communiquer sur ses travaux et les dossiers dans lesquels il s'engage particulièrement. Il s'est ainsi attaché à communiquer le mieux possible sur ses activités, que ce soit par l'organisation de conférences de presse (au nombre de 4), mais aussi par la voie de communiqués de presse, la participation à des interviews et par l'organisation de conférences (Journées de l'Économie, Wirtschaftskonferenz, divers workshops).



➤ 16 novembre 2009: La Chambre de Commerce fait ses recommandations aux autorités gouvernementales dans son avis sur le projet de budget 2010 et en informe la presse locale dans le cadre d'une conférence de presse



#### DES ÉTUDES DE FOND PAR LE BIAIS DE LA REVUE ACTUALITÉ & TENDANCES

A l'approche de la fin de mandat du précédent gouvernement et dans le cadre de la réflexion de l'ensemble des acteurs de la Chambre de Commerce au sujet de la législature qui devait commencer à la mi-2009, le Département Économique a publié en mai et juin de l'année passée deux numéros de sa revue Actualité & Tendances. Le 5<sup>e</sup> numéro de cette contribution s'intitulait « Bilan de la législature » et s'employait à décrire l'action gouvernementale des 5 années précédentes selon les angles socio-économique et législatif. Il s'est agi dans ce bilan de l'action gouvernementale de rappeler les engagements pris en 2004 et d'évaluer dans quelle mesure ceux-ci avaient été suivis d'actions concrètes. La Chambre de Commerce a pu de la sorte fournir une analyse critique et constructive à la fin d'un législature atypique compte tenu de la situation de crise particulièrement aiguë au cours du premier semestre 2009.

L'Actualité & Tendances (A&T) numéro 6, intitulé quant à lui « Entreprise Luxembourg 2.0 », s'inscrivait dans la suite du bilan de la législature et s'adressait au grand public en général et au gouvernement sorti des urnes en juin 2009. Il visait à formuler des recommandations en vue de l'élaboration du programme gouvernemental qui devait faire suite aux élections législatives. La Chambre de Commerce a, par l'intermédiaire du Département Économique qui a joué de rôle de catalyseur et de coordinateur, organisé le travail d'une commission de réflexion ad hoc afin d'impliquer au maximum dans la réflexion ses ressortissants et quelques uns des acteurs économiques majeurs au niveau national. Ce dernier opus de la publication phare du Département Économique a permis, à un moment critique de la situation économique nationale, de mettre en lumière les problématiques structurelles que le Luxembourg se devait de traiter et d'identifier les enjeux majeurs pour un développement économique harmonieux et durable.

#### LA PROMOTION DU LUXEMBOURG COMME CENTRE INTERNATIONAL D'AFFAIRES ET COMME SITE D'IMPLANTATION DE PREMIER CHOIX

Plus que jamais, il a été question en 2009 de maintenir voire de renforcer les efforts de promotion, que ce soit par le biais de supports interactifs s'adressant aux personnes désireuses de s'implanter au Grand-Duché, mais aussi en mettant à jour certaines publications récurrentes, tel que « Doing Business in Luxembourg » ou encore « Luxembourg – Petit pays Grands nombres ».

Le Département Économique procède également chaque année à l'actualisation de documents destinés au grand public et notamment aux nouveaux arrivants dans le pays, comme la brochure « Vivre et travailler au Luxembourg » disponible dans les langues anglaise et française.

En 2009 s'est mis en place un partenariat entre le Département Économique de la Chambre de Commerce et un acteur majeur luxembourgeois de la consultance en vue de la publication d'une série de contributions appelées « Vecteurs de croissance » et dédiées de manière régulière à un sujet économique spécifique et d'intérêt pour le développement national. Le 1<sup>er</sup> numéro a porté sur la thématique des « prix de transfert ».

En 2009 également, le Département Économique a collaboré à la publication d'une nouvelle brochure intitulée « Luxembourg : Where Else? » qui vise à fournir une vision pragmatique et réaliste du pays qui propose un cadre attractif et innovant pour établir et développer une entreprise en Europe.

Il propose par ailleurs des présentations interactives sur l'économie luxembourgeoise qui servent à présenter les atouts du pays devant des délégations étrangères ou des groupes d'acteurs professionnels et institutionnels, que ce soit à la Chambre de Commerce ou au niveau international.

#### ACTION DE VEILLE COMPÉTITIVE ET RÉGLEMENTAIRE

Afin de disposer en permanence d'un argumentaire performant et actualisé à même de promouvoir le Luxembourg auprès d'investisseurs étrangers et auprès des décideurs de grands groupes internationaux implantés à l'étranger, le Département Économique a mis en place une cellule de veille compétitive, dont la mission principale consiste à rassembler un ensemble de données macro-économiques, micro-économiques, conjoncturelles et structurelles du Luxembourg, comparables à celles disponibles à l'étranger.

De même, en complément de ses contributions d'avis juridiques et économiques, le Département rassemble nombre d'informations et de données relatives aux réformes communautaires et internationales et aux enjeux que ces dernières portent quant à leur incidence au niveau du Grand-Duché. Il s'agit notamment d'identifier et de répertorier les changements économiques et institutionnels à l'œuvre, en particulier à l'échelle européenne, et de solliciter l'attention des acteurs institutionnels nationaux sur l'importance de ces changements pour le Luxembourg. A cet égard sont mis en œuvre des efforts particuliers dans le suivi de l'actualité au sein de la Grande Région, avec une veille systématique à l'endroit de la Belgique, de l'Allemagne et de la France.

### INFORMATIONS SOCIO-ÉCONOMIQUES ET STATISTIQUES

Le Département Économique s'emploie également à répondre aux demandes de renseignements et d'informations de la part des entreprises, des pouvoirs publics, de la presse, des particuliers et des étudiants. La plupart des questions soulevées se rapportent à l'environnement économique et social du Luxembourg, aux différents secteurs de l'économie et aux statistiques disponibles dans ces domaines.

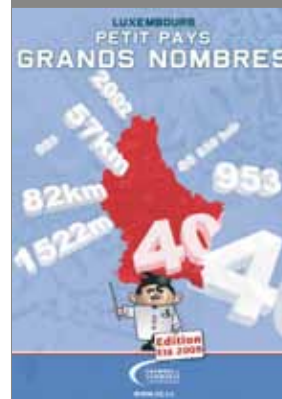
Pour remplir sa mission d'information et de documentation, le Département Économique dispose de nombreux documents, d'ouvrages de référence, d'études, de mémoires, de rapports annuels, de statistiques et de périodiques, principalement dans les domaines économique, social, environnemental et politique.

Afin de faciliter l'accès à l'information et aux connaissances économiques utiles relatives aux problématiques auxquelles le Grand-Duché et les ressortissants de la Chambre de Commerce doivent faire face, le Département Économique a procédé à une refonte de la partie dédiée à l'économie sur le site internet de la Chambre de Commerce. Il s'est agi par la même occasion de donner une véritable lisibilité au travail réalisé au quotidien par ce département. On y trouve dorénavant nombre de liens avec les analyses, études et enquêtes réalisées par le Département Économique ou auxquelles se rapporte ce dernier pour nourrir ses propres contributions, de même qu'on accède désormais à l'ensemble des contributions et publications réalisées par l'équipe du département.

### ENGAGEMENT ET SUIVI DES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ LUXEMBOURGEOISE DE L'ÉVALUATION ET DE LA PROSPECTIVE (SOLEP)

La SoLEP est une a.s.b.l. née du besoin du Grand-Duché de ne plus « piloter à vue » et de se doter de nouveaux outils de compréhension du monde de demain et des opportunités de développement qui pouvaient s'offrir à une petite économie très ouverte comme lui. Elle vise, entre autres, à faciliter la conduite d'un exercice de prospective qui permettrait le cas échéant aux décideurs publics de disposer de scénarios d'évolution et d'actions concrètes à caractère souhaitable et/ou vraisemblable et, partant, d'élargir les outils d'aide à la décision publique en vue de réformes structurelles pertinentes pour le développement durable du Grand-Duché.

En participant à des groupes de travail regroupant des professionnels de tous horizons ainsi que des chercheurs de toutes les disciplines, les membres du Département Économique s'engagent dans des actions concrètes et de réflexion de nature à valoriser les capacités compétitives et d'attractivité du Grand-Duché. Les travaux de démarrage de la SoLEP sont censés aboutir dans le courant de l'année 2010 à la participation de la société à une réflexion sur le thème de la « durabilité » au Luxembourg eu égard aux problématiques du bien-être ainsi que sur le caractère soutenable des politiques publiques mises en œuvre au niveau national.



› Luxembourg – Petit pays - Grands nombres 2009



› En 2009, le Département Économique a collaboré à la publication d'une nouvelle brochure intitulée « Luxembourg: Where Else? » qui vise à fournir une vision pragmatique et réaliste du pays qui propose un cadre attractif et innovant pour établir et développer une entreprise en Europe



## DÉPARTEMENT INTERNATIONAL : PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES LUXEMBOURGEOISES À L'ÉTRANGER

La mission principale du Département International de la Chambre de Commerce est de promouvoir les activités d'internationalisation des entreprises et de les assister en vue du développement des exportations et des importations de leurs biens et services. Dans ce contexte, ses activités sont très vastes et multiples et s'expriment à travers les actions concrètes suivantes en faveur des entreprises implantées au Grand-Duché, qu'il s'agisse de petites entreprises ou de grandes multinationales :

- aider les entreprises à accéder aux marchés étrangers et à promouvoir leurs biens et services sur ces marchés ;
- promouvoir en général les relations économiques et commerciales, tant au niveau international qu'au niveau régional ;
- faciliter les procédures lors de l'exportation ou de l'importation de produits ;
- faciliter l'accès à des informations concernant les biens et services étrangers et le commerce extérieur ;
- assister et conseiller les entreprises en matière communautaire.

Les activités du Département International sont organisées de façon à ce que les entreprises luxembourgeoises intéressées de tous les secteurs et de toute taille trouvent une offre complète et variée de services sur mesure en matière d'internationalisation et d'exportation. Font également partie du Département International l'Enterprise Europe Network-Luxembourg et le secrétariat de l'Office du Ducroire.

L'année 2009 a été caractérisée par l'organisation de 3 missions économiques et visites d'Etat et 6 roadshows LFF, la participation à 7 stands collectifs, l'organisation de 8 visites accompagnées, l'accueil de plusieurs délégations étrangères, une vaste offre de services de conseil et d'information aux entreprises et par l'organisation de multiples séminaires, conférences et journées d'opportunités d'affaires, le tout dans l'intérêt de l'internationalisation des entreprises luxembourgeoises.

L'année 2009 a également vu le lancement officiel du Cluster for Logistics, un projet initié par sept membres fondateurs, dont la Chambre de Commerce. Le 4 juin 2009, un événement de kick-off s'est déroulé dans les locaux de la Chambre de Commerce et a suscité un vif intérêt, avec plus d'une centaine de participants venus pour explorer les opportunités offertes par le Cluster. Les 18 et 19 février 2009, le Cluster for Logistics Luxembourg asbl était présent au Logistics Management Forum pour lancer un appel à toutes les entreprises intéressées à se joindre au cluster dans le but de prendre les bonnes initiatives pour le développement du secteur logistique, un des secteurs-clés de la politique de développement et de diversification économiques du Gouvernement.

Le 2 décembre 2009 a été dévoilé le logo du Cluster et lancé le site Internet du Cluster for Logistics Luxembourg a.s.b.l. : [www.clusterforlogistics.lu](http://www.clusterforlogistics.lu). Le site héberge une plateforme interactive avec une partie grand public et un accès réservé aux membres du Cluster, afin de favoriser l'échange d'informations et d'assurer un suivi efficace des actions menées par les différents groupes de travail. Fin 2009, le Cluster for Logistics Luxembourg asbl enregistrait quelque 165 adhérents, issus de 50 entreprises privées et 16 institutions ou organismes publics. La coordination et le secrétariat du Cluster sont assurés par le Service Communication de la Chambre de Commerce.

En juin 2009, une enquête sur la performance logistique menée par la Banque mondiale auprès de 155 pays, à laquelle les membres du Cluster for Logistics ont pris part, classe le Luxembourg au 5<sup>e</sup> rang mondial.

L'Agence pour le développement de la place financière «Luxembourg for Finance» et l'Agence pour la promotion économique «Luxembourg for Business» ont multiplié leurs activités au courant de l'année 2009. Ces deux Agences, organisées sous forme de groupement d'intérêt économique (GIE), constituent deux exemples réussis de partenariats public-privés. La Chambre de Commerce est membre fondateur de ces deux Agences et siège dans les organes d'administration et de gérance. Le Département International est étroitement impliqué dans la définition stratégique et l'exécution des actions et initiatives de ces agences.

«Luxembourg for Finance» réunit les intérêts de l'Etat luxembourgeois et des acteurs de PROFIL, l'association des professionnels du secteur financier, dont la Chambre de Commerce est également membre.

L'agence «Luxembourg for Business» fédère les principaux acteurs du commerce extérieur, à savoir le Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur, le Ministère des Classes Moyennes, du Logement et du Tourisme, la Chambre de Commerce, la Chambre des Métiers, la Société Nationale de Crédit et d'Investissement, l'Office du Ducroire et la Fedil.



## MISSIONS ÉCONOMIQUES

En 2009, 85 entreprises ont participé aux missions économiques que la Chambre de Commerce a organisées seule ou en coopération étroite avec les autorités gouvernementales.

En janvier 2009, une délégation d'entreprises luxembourgeoises présidée par le Ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, a effectué une mission économique aux Emirats Arabes Unis, en l'occurrence à Abu Dhabi, Dubaï et Sharjah. Le volet économique de cette mission a été organisé par le Département International de la Chambre de Commerce et les Agences «Luxembourg for Business» et «Luxembourg for Finance», avec l'objectif de renforcer les activités de promotion des exportations dans les économies dynamiques au Moyen-Orient, devenues des acteurs incontournables sur le plan international. 23 sociétés luxembourgeoises de différents secteurs, avec une quarantaine de représentants, ont profité de contacts sur mesures aux 3 destinations.

La Chambre de Commerce a organisé en juin 2009, une mission économique au Maroc et en Tunisie avec une délégation de 5 hommes d'affaires.

Du 16 au 18 novembre 2009, 82 représentants issus de 57 entreprises luxembourgeoises ont participé à une mission économique et financière en Espagne. Cette mission a été organisée par la Chambre de Commerce du Luxembourg en étroite collaboration avec les Chambres de Commerce de Madrid et Barcelone, ainsi qu'avec les agences «Luxembourg for Finance» et «Luxembourg for Business». Cette mission multisectorielle s'est déroulée à Madrid puis à Barcelone et a été clôturée par une mission exploratoire à Saragosse, organisée avec le Cluster for Logistics Luxembourg asbl, pour les entreprises relevant du secteur de la logistique. A chacune des destinations visitées, des rendez-vous d'affaires avec des entreprises espagnoles ont été organisés. Le programme de cette mission comportait des séminaires économiques et financiers, des visites en entreprise, des entretiens individuels, ainsi que des réceptions officielles.

En raison de la crise économique et des élections législatives nationales, le nombre de missions économiques officielles a été plus réduit que les années précédentes.



› 4 juin 2009 : L'année 2009 a vu le lancement officiel du Cluster for Logistics. Un événement de kick-off organisé à la Chambre de Commerce a suscité un vif intérêt, avec plus d'une centaine de participants venus pour explorer les opportunités offertes par le Cluster



› 2 décembre 2009 : Dans le cadre d'une conférence de presse, le logo du Cluster a été dévoilé et le site Internet du Cluster for Logistics Luxembourg a.s.b.l. a été mis en ligne sous: [www.clusterforlogistics.lu](http://www.clusterforlogistics.lu)



› 23-28 janvier 2009 : Une délégation d'entreprises luxembourgeoises emmenée par le Ministre de l'Économie en collaboration avec la Chambre de Commerce et les agences de promotion «Luxembourg for Finance» et «Luxembourg for Business» a effectué une mission économique aux Emirats Arabes Unis



## ACCUEIL DE DÉLÉGATIONS ÉTRANGÈRES, SÉMINAIRES ET JOURNÉES D'OPPORTUNITÉS D'AFFAIRES

La Chambre de Commerce a accueilli 14 délégations étrangères dans le cadre de sa mission de promotion du site d'implantation luxembourgeois et d'information sur le marché grand-ducal.

Les délégations accueillies à la Chambre de Commerce étaient issues des pays suivants : Belgique, Colombie, République Tchèque, Laos, Corée du Sud, Japon, Vietnam, Moldavie, Turquie, Cap-Vert, Chine, Russie et Monténégro, ainsi que des pays ASEAN.

Au cours des activités afférentes, le Département International a donné un aperçu sur l'économie luxembourgeoise et a informé sur les opportunités d'affaires avec les sociétés luxembourgeoises. Des contacts individuels, arrangés au préalable avec des entreprises luxembourgeoises, assurent une valeur ajoutée élevée aux participants.

9 séminaires pays concernant Hong-Kong, l'Inde, la Colombie, la Russie, le Congo, la Thaïlande, l'Indonésie, la Moldavie et la Malaisie ont été organisés en 2009.

Au total, 57 journées d'opportunités d'affaires (JOA) ont été organisées en 2009 par le Département International. Chaque journée, axée sur un ou plusieurs pays, a permis aux participants d'obtenir, par le biais de rendez-vous individuels, des informations concrètes sur le marché ciblé. Ces journées ont été réalisées en collaboration avec les attachés économiques et commerciaux belges et ont permis à quelque 250 entreprises d'obtenir des informations précises.

## STANDS COLLECTIFS

Dans l'optique de promouvoir les entreprises luxembourgeoises à l'étranger et de mettre en avant le Luxembourg comme terre d'exportation, la Chambre de Commerce a mis en place 7 stands collectifs régionaux et nationaux, en régie propre ou en collaboration avec le Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur et le Ministère des Classes moyennes, à l'occasion notamment des salons professionnels suivants :

- le salon « Horecatel », salon spécialisé dans les secteurs de l'Horeca, des collectivités et des métiers de la bouche, dont la 43<sup>ème</sup> édition s'est déroulée à Marche-en-Famenne (B) du 8 au 12 mars 2009, a rassemblé 11 exposants ;
- le salon « MIPIM », Marché International des Professionnels de l'Immobilier à Cannes (F), a accueilli du 10 au 13 mars 2009 et pour la 4<sup>ème</sup> fois un pavillon national avec 19 exposants ;
- le salon « Forum des Entrepreneurs by initiatives », salon des services b2b, qui s'est déroulé du 21 au 22 octobre 2009 à Liège (B), et qui a permis de rassembler 13 exposants luxembourgeois ;
- le « Big 5 Show », salon pour le secteur de la construction, a eu lieu du 23 au 27 novembre 2009 à Dubaï et a rassemblé 7 exposants.

Au total, quelque 50 entreprises luxembourgeoises ont participé aux différents stands collectifs mis en place par la Chambre de Commerce.

7 entreprises luxembourgeoises ont été présentes à Dubaï, fin novembre 2009, au sein du pavillon luxembourgeois, lors de la cinquième participation du Luxembourg avec un stand collectif national à la « Big 5 Show », la plus grande foire dans le secteur de la construction de la région.

4 entreprises luxembourgeoises ont participé à la première présence du Grand-Duché avec un stand collectif national au salon « Expo-Real » à Munich. Ce salon constitue avec celui du MIPIM, le plus grand salon de l'immobilier en Europe.

## LES ACTIONS EN MATIÈRE DE CERTIFICATION ET DE LABELISATION

Dans le contexte des actions de promotion des produits nationaux sur les marchés étrangers, la Chambre de Commerce a accordé 16 labels « Luxembourg » et « Made in Luxembourg » en 2009.

Ces sigles, créés en 1984 sur initiative du Ministère des Affaires étrangères, de la Chambre de Commerce et de la Chambre des Métiers, servent à identifier les produits et services luxembourgeois et à souligner leur origine luxembourgeoise. Il permet, d'une part, de mieux faire connaître nos produits de qualité à l'étranger et, d'autre part, d'informer le consommateur luxembourgeois sur les produits indigènes.

## LES ACTIVITÉS DE L'ENTREPRISE EUROPE NETWORK-LUXEMBOURG

### Conférences et séminaires

Dans la continuité des ses actions entreprises à l'intention des PME et des PMI luxembourgeoises, l'Entreprise Europe Network - Luxembourg de la Chambre de Commerce a mis en place 6 manifestations au cours de l'exercice 2009. Trois de ces manifestations ont été organisées lors du salon « Contact » à Luxexpo.

Les actions de sensibilisation menées ont porté essentiellement sur la promotion des opportunités offertes par certains marchés émergents.

L'événement-phare de 2009 a sans aucun doute été la conférence sur « L'Engagement de l'Europe en faveur des petites et moyennes entreprises » organisé le 9 février 2009 au Luxembourg par le consortium luxembourgeois Entreprise Europe Network, composé de la Chambre de Commerce, de la Chambre des Métiers et de Luxinnovation. Cette conférence a mis l'accent sur les récentes initiatives et mesures communautaires mis en oeuvre en faveur des PME, en présence notamment de Mme Viviane Reding, Membre de la Commission européenne en charge de la société de l'information et des médias en 2009.



- › 16-18 novembre 2009 : 82 représentants issus de 57 entreprises luxembourgeoises ont participé à une mission économique et financière en Espagne



- › 19 mars 2009 : Un séminaire ayant pour thème « Hong Kong, business opportunities in a time of crisis » a été organisé par la Chambre de Commerce en collaboration avec le Hong Kong Economic and Trade Office et le Hong Kong Trade and Development Council



- › 12 juin 2009 : Une délégation de la Corée du Sud, conduite par M. Hyeong-Soo Kim, maire du district de Yeongdeungpo-Gu de la ville de Seoul, a été reçue à la Chambre de Commerce du Luxembourg



- › 30 septembre 2009 : La Chambre de Commerce a accueilli le forum économique « Opportunités d'Affaires et d'Investissement en Turquie », co-organisé en collaboration avec Invest in Turkey et avec le soutien de S.E. d'Ayşe Asya, Ambassadrice de la République de Turquie au Luxembourg



L'Europe à la portée de votre entreprise.

#### Visites accompagnées aux foires internationales

En 2009, l'Enterprise Europe Network - Luxembourg de la Chambre de Commerce a organisé 8 visites accompagnées. Au total, 90 entrepreneurs ont participé à ces visites lors desquelles les entreprises ont eu la possibilité de visiter une foire internationale et ainsi de découvrir de nouveaux produits, de fournisseurs ou de clients potentiels. Outre les salons classiques tels que la CeBIT à Hanovre et la Hannover Messe, de nouvelles foires comme p.ex. la CeBIT Eurasia à Istanbul et l'Ecomondo à Rimini ont été incluses dans le programme de 2009.

#### Assistance et conseil en matière communautaire

Une action primordiale de l'Enterprise Europe Network-Luxembourg est le traitement des demandes des entreprises luxembourgeoises et du réseau Enterprise Europe Network ayant trait aux différents thèmes communautaires tels que la législation européenne, les marchés publics, la coopération internationale, etc. Ainsi, l'Enterprise Europe Network-Luxembourg a traité 584 demandes au cours de l'exercice 2009, soit une moyenne de 48 demandes par mois.

Dans l'ensemble, l'Enterprise Europe Network-Luxembourg délivre une assistance personnalisée dans l'exécution des formalités et procédures, dans le cadre des services à valeur ajoutée suivants:

- | Conseils sur la création d'entreprise à l'étranger;
- | Conseils sur la libre circulation des marchandises;
- | Conseils sur le détachement de personnel;
- | Conseils sur le marquage CE;
- | Recherche de partenaires potentiels sur les marchés étrangers;
- | Publication d'une veille juridique sur la base du Journal Officiel de l'Union européenne;
- | Accès aux marchés publics européens et régionaux à travers un service de veille personnalisé.

#### Salons de coopération international / Concept b2fair

Une autre activité « phare » de l'Enterprise Europe Network-Luxembourg auprès de la Chambre de Commerce est la promotion et la mise en place de plates-formes de rencontres « b2b » favorisant le rapprochement des petites et moyennes entreprises à travers l'organisation de rendez-vous d'affaires soigneusement organisés au préalable. Dans ce cadre l'Enterprise Europe Network - Luxembourg a développé, en collaboration avec son homologue auprès de la Handwerkskammer Stuttgart, le concept b2fair: une méthode simple pour maximiser la participation des petites et moyennes entreprises aux foires internationales.

Dans ce contexte, 14 événements de « matchmaking » ont été activement promus auprès du tissu entrepreneurial luxembourgeois. De ces événements, l'Enterprise Europe Network-Luxembourg de la Chambre de Commerce a organisé lui-même 4 événements b2fair.

#### ÉVÈNEMENTS B2FAIR ORGANISÉS EN 2009 :

SALONS	DATES
WTC Business Day 2009, Metz (F)	5 mars
Hannover Messe, Hanovre (D)	20-24 avril
Futurallia, Doha (Qatar)	11-15 mai
Congrès Eurochambres, Prague (CZ)	14-15 mai
European Charter Conference for Small Enterprises, Stockholm (S)	5-6 octobre
Annual Enterprise Europe Network Conference, Stockholm (S)	8-9 octobre
Fakuma, Friedrichshafen (D)	15 octobre
Salon à l'Envers, Thionville (F)	22 octobre
Woodtec, Brno (CZ)	21-22 octobre
BICT 2009 - Business International Cooperation Trade, à Liège (B)	21-22 octobre
Elmia Subcontractor, Jönköping (S)	11-12 novembre
Ökoindustria, Budapest (HU)	18-20 novembre
Forum de l'Entreprise (incl. Forum de l'Automobile), Luxembourg	26-27 novembre
Creativity Worldforum, Ludwigsburg (D)	1-2 décembre

Pour la cinquième année consécutive, l'Enterprise Europe Network-Luxembourg a mis en place une bourse de coopération sur le plus grand salon européen et mondial de l'industrie: la Hannover messe. Cette bourse de contact a permis de rassembler près de 336 entreprises participantes et quelque 500 chefs d'entreprises venus de 36 pays différents. Au total, plus de 2.400 contacts d'affaires ont pu être planifiés avec succès.

Lors du salon « Contact », qui s'est tenu à Luxembourg les 26 et 27 novembre 2009, a été organisé par l'Enterprise Europe Network-Luxembourg en collaboration avec le réseau Enterprise Europe Network de plus de 32 partenaires et régions européennes et 17 pays différents la quatrième édition du « Forum de l'Entreprise ». Cet événement a réuni près de 430 participants, 296 entreprises, dont 108 entreprises luxembourgeoises. Près de 3000 rencontres bilatérales ont été comptabilisées et le taux de satisfaction des participants a été très élevé.



## LES ACTIVITÉS DE L'OFFICE DU DUCROIRE

L'Office du Ducroire est un établissement public jouissant de la personnalité juridique. Le secrétariat du Ducroire est rattaché à la Chambre de Commerce. Le Ducroire a pour objet la promotion des exportations luxembourgeoises et le développement des relations économiques internationales des entreprises luxembourgeoises au moyen de plusieurs instruments financiers.

### ASSURANCE-CRÉDIT

L'activité principale et traditionnelle du Ducroire est l'assurance-crédit à l'exportation. Le Ducroire peut couvrir les risques commerciaux et politiques liés aux crédits à court terme ou à moyen et long terme accordés aux clients situés à l'étranger. Il peut également couvrir les risques politiques et les risques de transfert afférents aux investissements des entreprises luxembourgeoises à l'étranger, et les risques liés à l'importation.

En 2009, suite à la crise économique et financière, les indemnisations payées par le Ducroire ont fortement augmenté. La diminution des exportations luxembourgeoises a entraîné une baisse importante du chiffre d'affaires assuré.

Il est à noter que le Ducroire a été le premier assureur-crédit public de l'Union Européenne qui a vu autorisé en 2009 son système de soutien aux entreprises par application de la clause de sauvegarde prévue dans la « Communication de la Commission sur le Cadre communautaire temporaire pour les aides d'Etat destinées à favoriser l'accès au financement dans le contexte de la crise économique et financière actuelle ».

Le Ducroire a essayé de mettre en place un système simple et transparent qui constitue une aide concrète pour les entreprises tout en prenant garde de se limiter aux entreprises qui connaissent de vrais problèmes structurels et dont l'emploi est une composante importante. La police « top up individuelle » s'applique en complément d'une police d'assurance-crédit souscrite auprès d'un assureur-crédit privé. Le dispositif est conçu afin d'être temporaire, d'assurer que le risque demeure contrôlable par l'Etat.

### PROMOTION

Le Ducroire est intervenu pour supporter en partie les frais liés à la promotion de produits et de services d'origine luxembourgeoise à l'étranger, la formation à l'exportation du personnel et les frais d'exposition et de participation à des salons à l'étranger en tant qu'exposant.

Des informations supplémentaires et le rapport annuel de l'Office du Ducroire sont disponibles sur le site Internet: [www.ducroire.lu](http://www.ducroire.lu)



› 8-12 mars 2009 : Le salon Horecatel, spécialisé dans les secteurs de l'Horeca a rassemblé 11 exposants luxembourgeois à Marche-en-Famenne en Belgique



› 6 Octobre 2009 : La Chambre de Commerce a accueilli une délégation thaïlandaise, présidée par S.E. Monsieur Kiat Sitttheeamorn, Président de la Représentation Commerciale de Thaïlande en Europe



› 20-24 avril 2009 : 330 entreprises provenant de plus de 30 pays et 2.400 rendez-vous ont été organisés à la Foire de Hanovre dans le cadre de rencontres « b2fair »



› 26-27 novembre 2009 : Dans le cadre du salon « Contact » plus de 430 participants ont été réunis, dont 108 entreprises luxembourgeoises. Près de 3.000 rencontres bilatérales ont été comptabilisées et le taux de satisfaction des participants a été très élevé

# COMMUNICATION

## INFORMER ET CONVAINCRE

Informer et convaincre sont les deux objectifs prioritaires de la politique de communication de la Chambre de Commerce. Pour atteindre ces objectifs, le Service Communication développe et entretient, en étroite concertation avec la direction, toute une série de produits et d'outils de communication destinés à expliquer et faire connaître l'action de la Chambre de Commerce auprès des entreprises, des institutions publiques, des autorités politiques et du grand public.

### MERKUR: LE NUMÉRO 1 DE LA PRESSE PROFESSIONNELLE

Avec plus de 35.000 exemplaires diffusés chaque mois aux dirigeants des entreprises affiliées à la Chambre de Commerce, ainsi qu'aux décideurs et acteurs de la vie économique et politique, le magazine d'information «Merkur» occupe confortablement la première position de la presse professionnelle au Grand-Duché et ce tant au niveau du volume, qu'au niveau du tirage, du nombre d'encarts et de la périodicité (voir tableau comparatif).

Les 10 encarts publiés dans les 10 éditions 2009 du «Merkur» témoignent de la confiance accordée par le marché au magazine officiel de la Chambre de Commerce. Dans un souci permanent d'optimisation de la qualité du produit, deux nouvelles rubriques ont été introduites en 2009. La première nouveauté est la rubrique «Responsabilité sociale des entreprises (RSE)». Elle est réalisée en collaboration avec l'Institut national pour le développement durable et la responsabilité sociale des entreprises (INDR) et fait découvrir chaque mois au lecteur deux bonnes pratiques en matière de RSE. Une autre nouveauté introduite en 2009 est la rubrique «Belval Info» consacrée aux informations sur l'avancement des travaux sur le projet d'urbanisation de Belval.

TABLEAU COMPARATIF PRESSE PROFESSIONNELLE

	VOLUME	TIRAGE	PÉRIODICITÉ
Merkur	90 pages	33.000	mensuelle (10 éditions/an)
Handwierk	48 pages	7.000	mensuelle (10 éditions/an)
Echo de l'Industrie	64 pages	2.000	Bimestrielle (6 éditions/an)
clc connect	24 pages	2.000	Bimestrielle (6 éditions/an)

Toutes les éditions du «Merkur» peuvent être téléchargées en version intégrale (format pdf) sur le site Internet de la Chambre de Commerce: [www.cc.lu](http://www.cc.lu)

### PUBLICATIONS: L'INFORMATION AU SERVICE DES ENTREPRISES ET DE L'ÉCONOMIE

Parmi les principales publications de brochures, annonces et autres supports promotionnels réalisés en 2009 par le Service Communication, il convient de citer :

- la planification et la mise en œuvre du concours d'agences pour la création de l'identité visuelle de la «Luxembourg School for Commerce» et la conception de la campagne de lancement;
- la préparation de la campagne de lancement de du projet «Business Mentoring» (lancé en février 2010);
- le rapport annuel 2008, complété par une rétrospective de la période 2004 à 2007 résumant l'action de la Chambre de Commerce dans ses cinq principales missions opérationnelles;
- la campagne de promotion du Salon des bonnes pratiques, organisé en collaboration avec le CRP Henri Tudor et l'Espace Entreprises;
- les éditions 6 (Bilan de la Législature) et 7 (Entreprise Luxembourg 2.0) du bulletin économique «Actualité & Tendances»;
- la réalisation d'une campagne de sensibilisation (presse et radio) pour la déclaration de postes d'apprentissage;
- le calendrier officiel des activités du commerce extérieur 2009;
- les nouvelles offres d'emploi en quadrichromie.

À côté de ces nouvelles publications, la Chambre de Commerce continue d'éditer une gamme de publications destinées aux acteurs économiques les plus divers. Citons à titre d'exemple la brochure d'information «Oser entreprendre» qui s'adresse aux créateurs d'entreprises souhaitant recevoir une première information sommaire sur la création d'une entreprise au Luxembourg, la publication «Luxembourg, petit pays, grands nombres», qui s'adresse à un public jeune et présente d'une manière ludique l'économie luxembourgeoise ou encore «Vivre et travailler au Luxembourg», une publication qui renseigne les personnes désirant s'installer au Luxembourg sur tous les aspects de la vie au Luxembourg.

### PRÉSENCE INTERNET

Les travaux pour la refonte du site Internet de la Chambre de Commerce ont dû être suspendus à cause de l'importante charge de travail et des nombreux projets imprévus que le Service Communication a dû gérer en 2009. Il convient de citer :

- la réalisation du nouveau site de la Luxembourg School for Commerce ([www.lsc.lu](http://www.lsc.lu))
- la réalisation du site [www.vaccinantricrise.lu](http://www.vaccinantricrise.lu)
- la réalisation du site [www.businessmentoring.lu](http://www.businessmentoring.lu) (lancé en février 2010)
- la réalisation du site [www.journees.lu](http://www.journees.lu)
- la réalisation du site [www.clusterforlogistics.lu](http://www.clusterforlogistics.lu)



Le projet de refonte du site Internet cc.lu sera repris en 2010 et se situera dans un nouveau cadre puisqu'il s'agira désormais de mettre en place un solution web qui permettra aussi d'assurer des liens et des échanges d'informations directes avec le site guichet.lu du Ministère de l'Economie et la plateforme I-Net qui sera lancé début 2010 par l'agence de promotion «Luxembourg for Business» pour gérer dans une base de données unique et partagée tous les contacts et toutes les actions en matière de commerce extérieur et de promotion du Luxembourg. Le site de la Chambre de Commerce continue toutefois de rencontrer un grand succès auprès du public comme en témoignent ces quelques chiffres :

#### ÉVOLUTION DE LA FRÉQUENTATION DU SITE INTERNET

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Fréquentation (hits mensuels)	158.017	199.002	606.687	765.211	988.977	957.139	1.160.394	1.391.453
Pages vues (par mois)			74.200	115.014	134.574	141.296	296.152	340.074
Visiteurs (par mois)			13.050	16.197	22.718	23.159	51.964	61.370

#### RELATIONS PRESSE

Au courant de l'année 2009, la Chambre de Commerce a diffusé 71 communiqués de presse portant sur des sujets aussi variés que l'enquête Eurochambres, les visites officielles, les nouvelles publications, les avis les plus importants, les remises de diplômes et de certificats de réussite et les nombreuses manifestations et séances d'informations organisées au sein de la Chambre de Commerce.

#### JOURNÉES CRÉATION ET TRANSMISSION D'ENTREPRISES

La 8<sup>e</sup> édition des « Journées Création et Transmission d'Entreprises » s'est déroulée du 21 novembre au 3 décembre 2009. La campagne de communication 2009 a été orchestrée par la CC, qui à côté de la campagne médias (presse, radio et web) a décidé de lancer le site web [journees.lu](http://journees.lu) qui pourra être utilisé pour toutes les éditions subséquentes des « Journées ».



› Le site des « Journées Création et développement d'entreprises » ([www.journees.lu](http://www.journees.lu)) est un des 5 sites réalisés par le Service Communication au courant de l'année 2009

# LA CHAMBRE DE COMMERCE EN CHIFFRES

DEVISE : EUR	31/12/2009	31/12/2008
<b>1. Résultat d'exploitation</b>		
Salaires et charges sociales	6 753 794,12	6 686 811,91
Achats et services extérieurs	11 190 962,40	10 017 852,73
Dotations aux amortissements	5 146 869,57	5 720 964,76
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>23 091 626,09</b>	<b>22 425 629,40</b>
Cotisations et autres produits de gestion	30 767 647,77	28 172 560,97
Contributions extérieures et droits d'inscription	2 800 519,91	2 489 864,29
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>33 568 167,68</b>	<b>30 662 425,26</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>10 476 541,59</b>	<b>8 236 795,86</b>
<b>2. Résultat financier</b>		
Charges financières	944 630,53	1 555 760,79
Produits financiers	338 437,69	1 525 773,20
<b>Résultat financier</b>	<b>-606 192,84</b>	<b>-29 987,59</b>
<b>3. Résultat exceptionnel</b>	<b>3 599 646,71</b>	<b>2 953 985,55</b>
<b>4. Solde net provisions</b>	<b>-2 687 784,30</b>	<b>- 1 251 205,75</b>
<b>5. Dotation au fonds de péréquation conjoncturelle<sup>1</sup></b>	<b>-7 008 437,25</b>	<b>- 6 441 232,25</b>
<b>6. Dotation au fonds de promotion de l'intérêt économique général<sup>2</sup></b>	<b>-3 234 663,35</b>	<b>-2 972 876,42</b>
<b>7. Reprise fonds de promotion de l'intérêt économique général</b>	<b>0,00</b>	<b>1 000 000,00</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	<b>539 110,56</b>	<b>1 495 479,40</b>

L'ACTIVITÉ DE LA CHAMBRE DE COMMERCE EN CHIFFRES	2008	2009
Avis émis	137	139
Appels téléphoniques renseignés à l'Espace Entreprises	9.320	16.588
Réponses aux courriers électroniques envoyés à l'Espace Entreprises	1.784	4.395
Certificats d'origine délivrés	13.997	12.997
Demandes en autorisation d'établissement	516	571
Missions économiques, visites d'Etat et roadshows	12	9
Visites accompagnées	6	8
Stands collectifs	5	7
Journées d'opportunités d'affaires	50	62
Communiqués de presse diffusés	70	71
Visiteurs par mois sur <a href="http://www.cc.lu">www.cc.lu</a>	51.964	61.370

1 Le fonds de péréquation conjoncturelle a pour objet de constituer une réserve pour contrebalancer les risques et les impacts financiers pour la gestion courante de la Chambre de Commerce, découlant notamment des variations des cotisations dans l'hypothèse d'une situation économique moins favorable à l'avenir.

2 L'objectif du fonds de promotion de l'intérêt économique général est le financement, respectivement l'accompagnement des initiatives ou des projets qui servent l'intérêt économique général et les intérêts des ressortissants de la Chambre de Commerce en vue de renforcer la compétitivité des entreprises et de l'économie du pays à définir par l'Assemblée Plénière.



**M. Michel WURTH**  
Président  
Industrie, PMI et PME

# ORGANISATION DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

La Chambre de Commerce est constituée d'une assemblée plénière composée de 25 membres élus pour 5 ans et répartis dans 6 groupes électoraux. La Chambre de Commerce est dirigée par un Bureau qui se compose du président et de quatre vice-présidents élus par l'Assemblée plénière de la Chambre.

Composition de l'Assemblée de la Chambre de Commerce au 31 décembre 2009 :



**M. François N. WAGENER**  
Vice-Président  
Banques, caisses rurales et autres activités financières



**M. Fernand ERNSTER**  
Vice-Président  
Président du Conseil de Gérance LSC  
Commerce et autres activités commerciales non spécialement dénommées



**M. Jean J. SCHINTGEN**  
Vice-Président  
Hôtellerie, restauration et cafetiers



**M. Robert DENNEWALD**  
Vice-Président  
Industrie, PMI et PME

## COMMERCE ET AUTRES ACTIVITÉS COMMERCIALES NON SPÉCIALEMENT DÉNOMMÉES



**Mme Corinne CAHEN**  
Membre élu



**M. Marc DECKER**  
Membre élu



**M. Marc JACOBS**  
Membre élu



**M. Guy KERGER**  
Membre élu



**M. Raymond MUNHOWEN**  
Membre élu



**M. Michel RODENBOURG**  
Membre élu  
Président de la Commission  
Création et Développement  
des Entreprises



**Mme Anna SUARDI**  
Membre élu

## SOCIÉTÉS DE PARTICIPATIONS FINANCIÈRES



**M. Carlo SCHLESSER**  
Membre élu

## ASSURANCES



**M. Marc LAUER**  
Membre élu

## HÔTELLERIE, RESTAURATION ET CAFETIERS



**M. François KOEPP**  
Membre élu

## INDUSTRIE, PMI ET PME



**M. Hermann LANGE**  
Membre élu  
Président de la Commission  
des Comptes



**Mme Evie ROOS**  
Membre élu



**M. Raymond SCHADECK**  
Membre élu  
Président de la Commission  
Economique



**M. Marc SOLVI**  
Membre élu  
Président de la Commission  
international



**M. Christian THIRY**  
Membre élu



**M. Marc WAGENER**  
Membre élu

## BANQUES, CAISSES RURALES ET AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES



**M. Jean-Claude FINCK**  
Membre élu



**M. Raphaël FISCHER**  
Membre élu



**M. Carlo THILL**  
Membre élu



**M. Rik VANDENBERGHE**  
Membre élu